

Arcco



Action sociale

Vision d'ensemble

RAPPORT 2009

Deuxième partie

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE DU
REGIME ARRCO EN 2009

VISION D'ENSEMBLE

Sommaire 2^{ème} partie : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco pour l'exercice 2009

Introduction	9
1. Analyse comptable du fonds social	15
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	19
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	21
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	22
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social et la réserve sociale mutualisée</i>	24
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social (hors fonds social des fédérations)	31
2.1 <i>Le résultat financier</i>	31
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	32
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	33
2.3.1 <i>Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée</i>	33
2.3.2 <i>Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée et la réserve d'action sociale mutualisée</i>	34
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	42
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	42
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	45
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	47
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	50
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale</i>	53
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	53
3.5.2 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	55
4. Les prêts individuels	61
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	61
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds technique</i>	61
5. Bilan des orientations sociales prioritaires	68
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	71
5.2 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	72
5.3 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	75
5.4 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	76
5.5 <i>L'accompagnement du handicap</i>	78
5.6 <i>Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale</i>	79
5.7 <i>Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	79
Conclusion	83
Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social des institutions Arrco 2009	87
Annexe 2 : Bilan du fonds social des institutions Arrco 2009	88
Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Arrco 2009	89
Annexe 4 : Bilan de la fédération Arrco 2009	90

Introduction

Introduction

L'année 2009 marque le début d'un nouveau cycle : la mise en place des nouvelles orientations prioritaires Agirc-Arrco 2009-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Arrco le 10 décembre 2008.

Trois orientations prioritaires ont été retenues :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements.

Celles-ci déclinées en 9 axes stratégiques permettront aux institutions de s'engager dans la réalisation opérationnelle d'actions en cohérence avec les enjeux sociétaux identifiés et les choix des instances des fédérations.

Pour donner à ces actions l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions, d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : impulsées par les régimes dont la déclinaison pourra prendre des formes variées, définies par les instances des fédérations,
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

Ces nouvelles orientations, lancées en 2009, nécessiteront de mener des réflexions sur les cibles à atteindre d'ici 2013 et commenceront à se décliner réellement en 2010, sauf pour les actions déjà engagées antérieurement telles que le déploiement des centres de prévention ou du service Sortir Plus, le plan médico-social et sanitaire, l'acquisition de droits réservataires dans les établissements...

Les nouvelles orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations d'action sociale dans les axes prioritaires à hauteur de 70 % à atteindre en 2013.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Arrco 2009, la collecte des informations s'est faite en 3 temps :

1. enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en février 2009 (enquête TISIF) par la direction de l'action sociale,
2. centralisation des comptes individuels en avril 2009 par la direction financière,
3. complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en mai 2009, par la direction financière.

Pour rappel, toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, ne sont maintenues en charges de gestion courante que les charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de structure.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco,

- le 3^{ème} document rassemble les données des principales actions menées par chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans les axes prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Arrco auprès de 29 institutions de retraite complémentaire, deux de moins qu'en 2008.

Dans le rapport sont proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (0,1 % en 2009). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2009 et comparée à 2008 en euros constants, reflète donc l'effort réel consenti par les institutions.

Il sera ainsi présenté la variation de **l'utilisation de la dotation sociale** par les charges d'exploitation des institutions, les augmentations ou les diminutions des différentes catégories de dépenses opérées par les institutions et la part de la **dotation sociale du régime Arrco consacrée aux actions prioritaires**.

1 - Analyse du fonds social

Le fonds social en 2009

➤ Nombre d'institutions de retraite	29
➤ Nombre d'entités périphériques	32
➤ Dotation sociale	256 M€
(+ 3,1 % par rapport à 2008)	
dont dotation action sociale mutualisée	39,6 M€
➤ Résultat du fonds social combiné	31,8 M€
4,2 M€ en 2008	
➤ Résultat du fonds social (29 institutions)	33,2 M€
(+ 229 % par rapport à 2008)	
dont produits des cessions du parc vacances	4,7 M€
dont quote-part des cessions transférée à la réserve sociale mutualisée	1,2 M€
➤ Résultat du fonds social de la Fédération	1,3 M€
- 28 % par rapport à 2008	
➤ Charges d'exploitation	286,8 M€
(+ 7,9 % par rapport à 2008)	
➤ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation	112 %
➤ Disponibilités à long terme	460,3 M€
Soit 17,12 mois de charges totales	
➤ Engagements du PMSS (Arrco) y compris les engagements hors bilan	202 M€
Soit un solde effectif de disponibilités à long terme	258,3 M€

1. Analyse comptable du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut donner lieu à trois montants différents selon le périmètre de l'analyse de ce fonds social pris en compte :

- dans le rapport d'activités Arrco, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 32 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2009 (cf. *Rapport de gestion Arrco 2009, Instruction 2010-18-DF du 13 juillet 2010*).
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), il résulte des comptes des 29 institutions Arrco et de celui de la fédération.
- ainsi, il est possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 29 institutions et le résultat du fonds social de la fédération.

En effet, depuis 2005, un fonds social Arrco a été créé afin de gérer une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux.

L'alimentation de ce fonds social est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5.

Les 32 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 28 SCI et de 4 entités capitalistiques hors SCI (SA, SAS, SARL, EURL...). Des seuils sont définis pour déterminer si une entité est retenue dans le périmètre de combinaison ou pas. A l'origine de la définition du périmètre de consolidation des comptes Arrco, les associations propriétaires d'établissements ou les associations de gestion n'avaient pas été retenues dans ce périmètre. Seules, 32 entités ont été retenues répondant aux seuils déterminés.

Il existe trois méthodes de consolidation : intégration globale, intégration proportionnelle (uniquement en Agirc) et mise en équivalence. Elles dépendent de l'importance des pouvoirs ou des participations et représentations détenus par le régime.

Dans le cadre des 2 premières méthodes, il y a intégration totale ou partielle des actifs et passifs de l'entité au bilan de l'institution pilote « combinante » et des charges et des produits de l'entité au compte de résultat de l'institution pilote « combinante ».

L'incidence de cette intégration est la suivante :

- dans le compte de résultat combiné, les postes « dotation sociale » et « interventions sociales » sont équivalents à ceux du compte de résultat non combiné du fonds social mais les autres postes intègrent les données des entités périphériques (autres produits d'exploitation, charges de personnel, amortissements et dépréciations des immobilisations...).

Le compte de résultat 2009 des fonds sociaux combinés, incluant les 29 institutions, la fédération et les 32 entités périphériques est le suivant :

COMPTE DE RESULTAT ARRCO	2009	2008
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	256 028 788	248 078 303
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 676 478	10 099 104
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	25 497 930	21 374 396
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	519 802	474 071
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	299 722 998	280 025 874
Interventions sociales	188 579 407	179 339 330
ACTIONS MUTUALISEES	36 054 030	33 534 863
AIDES INDIVIDUELLES	91 901 292	89 344 768
INTERVENTIONS COLLECTIVES	41 677 039	39 116 627
ACTIONS DE SERVICE	18 947 046	17 343 072
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	35 353 061	30 182 250
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 937 472	2 519 610
CHARGES DE PERSONNEL	17 354 376	18 375 937
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	47 392 957	43 993 137
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 842 236	1 675 369
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	297 459 509	276 085 633
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 263 489	3 940 241
Produits financiers	44 195 363	36 798 007
Charges financières	19 201 675	37 485 065
RESULTAT FINANCIER	24 993 688	- 687 058
Produits exceptionnels	9 859 634	10 063 754
Charges exceptionnelles	6 477 789	9 081 153
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 381 845	982 601
IMPÔTS SUR LES REVENUS	994 453	- 231 285
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 11 113	- 11 113
Reprises de provisions des écarts d'acquisition	49 730	21 604
Résultat des sociétés mises en équivalence	177 501	116 073
Résultat revenant aux minoritaires	- 53 875	25 015
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 795 718	4 156 078

Le résultat est un excédent de **31,8 M€**. La forte hausse par rapport à 2008 est liée au résultat financier en forte augmentation en 2009 (conséquence de la réduction des charges financières en 2009).

En effet, les charges financières en 2008 étaient élevées notamment sur le poste suivant :

- dotations aux dépréciations des éléments financiers : 30,8 M€

En 2009, les produits des cessions de placement représentent 24,2 M€

Le **résultat combiné** du fonds social est constitué de **29,8 M€ provenant des comptes combinés des institutions et de la fédération** et de **2 M€ provenant des comptes combinés des entités périphériques**.

En ce qui concerne les fonds social des 29 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2009	2008 € constants
Produits		
Dotation sociale	256 028 788	248 326 381
Dotation action sociale	216 427 528	210 143 635
Dotation action sociale mutualisée	39 601 260	38 182 747
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	35 403 786	23 974 854
Total produits d'exploitation	291 432 574	272 301 235
Produits financiers	45 271 413	40 576 966
Produits exceptionnels	8 592 886	5 547 567
Sous total produits	345 296 873	318 425 769
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	345 296 873	318 425 769
Charges		
Interventions sociales	188 578 179	179 518 669
Actions mutualisées	36 054 030	33 568 398
Aides individuelles	91 900 072	89 434 113
Financement collectif	41 677 039	39 155 744
Actions de service	18 947 038	17 360 415
Charges de gestion courante	98 210 703	86 360 787
Total charges d'exploitation	286 788 882	265 879 456
Charges financières	19 301 964	33 745 308
Charges exceptionnelles	5 762 350	6 703 648
Sous total charges	311 853 196	306 328 411
Autres charges	-1 076 390	147 610
Résultat excédent (positif)	34 520 067	11 949 747
Total charges	345 296 873	318 425 769

Il fait apparaître un résultat annuel excédentaire de **34,5 M€ à partir des comptes individuels des institutions et de la fédération**. Il était de 12 M€ en 2008 (en euros constants), en augmentation de 187 %. Ce résultat comprend le résultat des 29 institutions de 33,2 M€ et de la fédération 1,3 M€

Il est proposé, comme en 2008, d'analyser séparément les fonds sociaux des 29 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée dans les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

Ainsi, les fonds sociaux des 29 institutions font apparaître le compte de résultat cumulé suivant :

	2009	2008 € constants
Produits		
Dotation sociale	256 028 788	248 326 381
Dotation action sociale	216 427 528	210 143 635
Dotation action sociale mutualisée	39 601 260	38 182 747
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	35 403 786	23 974 854
Total produits d'exploitation	291 432 574	272 301 235
Produits financiers	45 227 484	40 513 817
Produits exceptionnels	7 259 290	3 770 023
Sous total produits	343 919 348	316 585 076
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	343 919 348	316 585 076
Charges		
Interventions sociales	188 578 179	179 518 669
Actions mutualisées	36 054 030	33 568 398
Aides individuelles	91 900 072	89 434 113
Financement collectif	41 677 039	39 155 744
Actions de service	18 947 038	17 360 415
Charges de gestion courante	98 210 703	86 360 723
Total charges d'exploitation	286 788 882	265 879 393
Charges financières	19 270 153	33 734 400
Charges exceptionnelles	5 720 006	6 703 648
Sous total charges	311 779 041	306 317 440
Autres charges	-1 076 390	147 610
Résultat excédent (positif)	33 216 697	10 120 025
Total charges	343 919 348	316 585 076

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération), **excédentaire de 33,2 M€**, est en forte augmentation par rapport à 2008, 229 %, après une forte diminution en 2008. Les produits ont augmenté dans une plus grande proportion que les charges. Les principaux postes du compte de résultat, à savoir le compte de résultat d'exploitation, financier et exceptionnel seront analysés au point 2.

Parmi les 29 institutions, 18 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et par conséquent 11 présentent un résultat déficitaire, venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est proposé dans la troisième partie du rapport qui présente les chiffres clefs de chaque institution du régime.

1.2 La dotation sociale

	2009	2008 € constants	2007 € constants
Dotation sociale	256 028 788	248 326 381	251 995 146
Charges d'exploitation	286 788 882	265 879 393	261 176 978
Charges totales	311 779 041	306 317 440	290 275 069
Ressources totales	343 919 348	316 585 076	338 530 903
Charges exploitation/Dotation sociale	112 %	107 %	104 %
Charges totales/Dotation sociale	122 %	123 %	115 %
Charges totales/Ressources totales	91 %	97 %	86 %

La dotation sociale s'élève à **256 M€** en 2009, elle augmente de 3,1 % par rapport à 2008 (en euros constants). Elle est composée de deux éléments :

- la dotation sociale (hors action sociale mutualisée) = 216,4 M€
- la dotation action sociale mutualisée = 39,6 M€

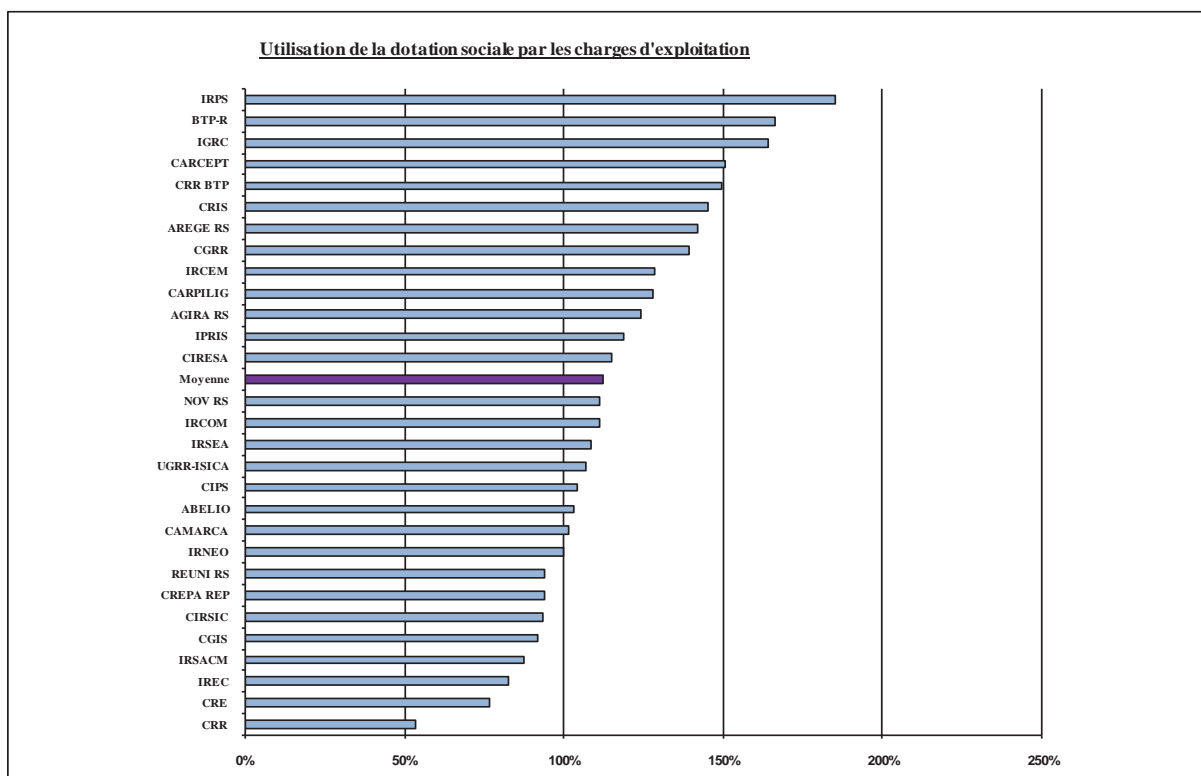
Pour l'année 2008, le calcul de la dotation avait été opéré en estimant l'inflation annuelle à 1,6 %. Or, l'inflation 2008 s'est avérée plus élevée au 31 décembre, à savoir 2,8 %. Le montant définitif de l'inflation 2008 a donc réajusté la dotation 2009, qui réintègre le « moins perçu 2008 ».

Les ressources totales s'élèvent à **343,9 M€**, elles sont en hausse de 8,6 % par rapport à 2008. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels.

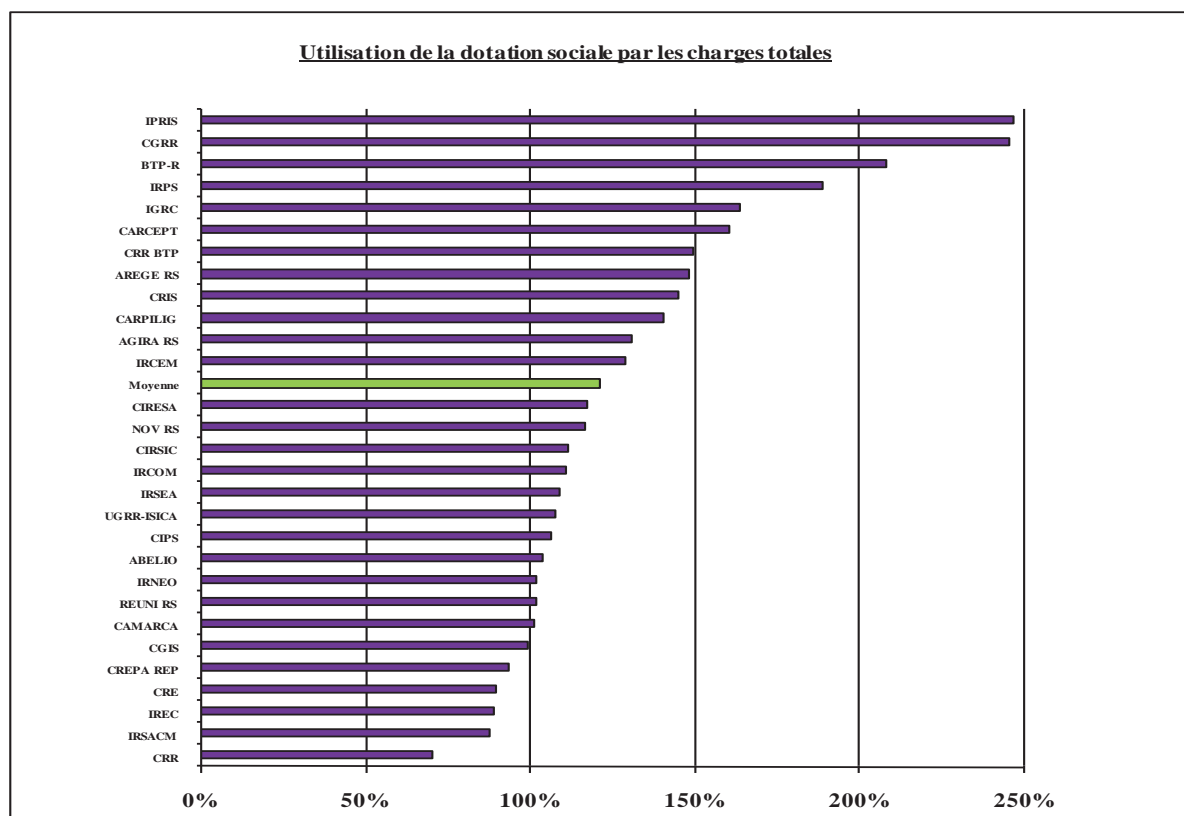
Il est à noter que la dotation sociale ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social (**112 %** d'utilisation) mais que l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**91 %**). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

Les graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.

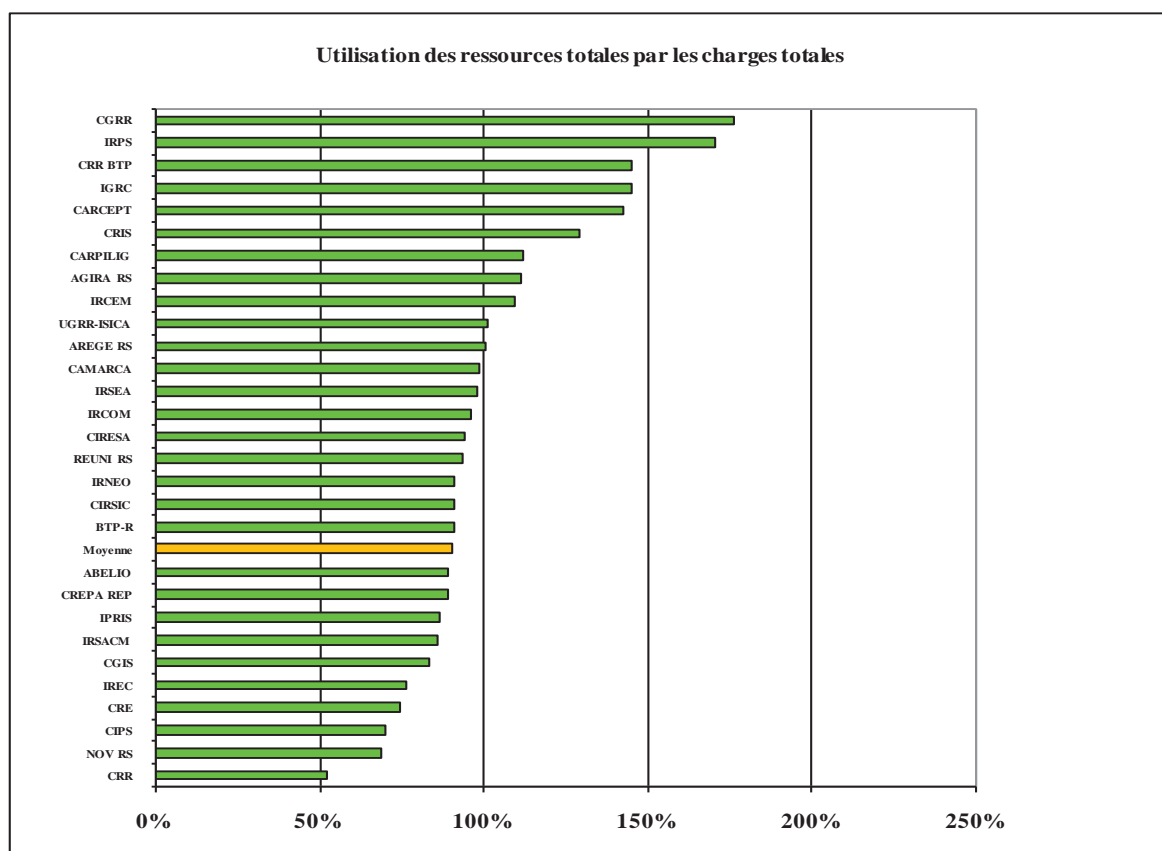
21 institutions, soit 76 %, dépensent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 4 autres plus de 90 %. 4 institutions se situent en deçà. La moyenne Arrco est de 112 % :



5 institutions n'utilisent pas l'intégralité de leur dotation sociale pour couvrir leurs dépenses totales. La moyenne du régime est de 122 % : 12 institutions sont au dessus et 12 entre 100 et 122 % :



11 institutions dépensent plus que leurs ressources totales pour couvrir l'intégralité de leurs dépenses et puisent donc dans la réserve du fonds social, 8 dépensent plus de 90 % de leurs ressources totales et 10 institutions constituent des réserves allant de 11 à 47 % de leurs ressources totales.



1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier (point 2.1).

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes (+ou- les comptes de liaisons entre fonds).

Les disponibilités sont présentées dans le tableau suivant :

	2009	2008 € constants	2007 € constants
Réserve d'action sociale au 01/01	607 953 591	584 029 737	530 794 424
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	57 917 062	53 293 012	50 858 140
Résultat de l'exercice	33 216 697	10 120 025	48 342 803
Réserves au 31/12	699 087 350	647 442 774	629 995 366
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	460 313 835	423 636 915	407 904 481
Disponibilités à long terme en mois de charges	17,72	16,60	16,86

Ainsi pour l'ensemble Arrco, les disponibilités à long terme correspondent à 17,72 mois de charges totales. Elles sont en augmentation d'un montant de 36,7 M€ par rapport à 2008 (en € constants).

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 38,4 M€ pour le régime (disponibilités à long terme/12), en augmentation de 8,5 % par rapport à 2008 (460,3/12).

Il apparaît que 15 institutions ont des disponibilités à long terme au-delà de la moyenne du régime, soit 52 %. La situation, institution par institution, sera présentée dans la troisième partie du rapport.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à payer mais qui n'ont pas été versées dans l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan et elles viendront en complément des dettes du régime donc en déduction des disponibilités.

1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les enregistrements suivants :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et qui ne sont pas enregistrées en charges à payer,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, à des investissements futurs dans les EHPAD.

	2009
Engagements donnés	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	13 187
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	43 722 200
Autres (*)	5 897 913
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	49 633 300
Engagements en matière de pensions	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS	
Engagements reçus	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres (*)	2 340 000
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	2 340 000
Engagements réciproques	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » à savoir **43,7 M€** en 2009. Ces engagements augmentent de 136 % par rapport à 2008. Les principales institutions concernées sont : REUNI RS 5,2 M€, ABELIO 7,8 M€, AGIRA RS 3,6 M€, CIPS 3,6 M€ et IRSEA 11,3M€

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient tenir compte de ces **43,7 M€** d'engagements hors bilan. Dans ce cas, les disponibilités à long terme se situeraient à **416,6 M€** soit 16 mois en équivalent mois/charges totales.

1.5 Le compte de résultat du fonds social et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Arrco une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 sur le résultat exceptionnel. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2009	2008
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
Charges de gestion courante		63
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		63
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		63
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 63
Produits financiers	43 929	63 086
Charges financières	31 811	10 897
RESULTAT FINANCIER	12 118	52 189
Produits exceptionnels	1 333 596	1 775 768
Charges exceptionnelles	42 344	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 291 252	1 775 768
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 303 370	1 827 894

Les quotes-parts des cessions des établissements reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, **1,3 M€ en 2009**, le résultat de leur placement est comptabilisé en produits financiers, 43 929 € et le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération est comptabilisé en charges exceptionnelles, 42 344 €, en 2009. Le résultat est excédentaire de **1,3 M€** alimentant la réserve.

Les institutions concernées par le prélèvement sur la réserve mutualisées sont les suivantes :

Institution	Montant en €
AGIRA RS	7 000
BTP R	14 000
CIPS	14 000
ABELIO	7 344
TOTAL	42 344

Au 31 décembre 2009, cette réserve s'élève à **5,5 M€**:

	2009	2008
Réserve au 1er janvier de l'exercice	4 216 991	2 389 097
Mouvements de périmètre		
Apports divers		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
Prélèvements divers		
Régularisations		
Autres mouvements		
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	4 216 991	2 389 097
Résultat de l'exercice		
Excédent	1 303 370	1 827 894
Déficit		
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	5 520 361	4 216 991

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Arrco en décembre 2008. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

Les principales charges et ressources du fonds social (hors fonds social des fédérations)
--

	2009	2008 <i>(€ constants)</i>
➤ Résultat financier	26 M€	6,8 M€
➤ Résultat exceptionnel	1,5 M€	-2,9 M€
➤ Résultat d'exploitation (hors action sociale mutualisée)	1,1 M€	1,8 M€
➤ Résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée	3,6 M€	4,6 M€
➤ Impôts sur les revenus des immeubles, des prêts, de l'activité de placement	1 M€	-0,2 M€
➤ Résultat du fonds social	33,2 M€	10,1 M€

Le résultat excédentaire 2009 viendra alimenter la réserve 2010

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social (hors fonds social des fédérations)

2.1 Le résultat financier

	2009	2008 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	9 435 875	8 369 723
Revenus des titres de participation dans les SCI	2 101 118	3 840 472
Prêts	355 979	437 104
Activité de placement et placement de liquidités	25 400 480	13 209 531
Divers	313 684	4 380 014
Reprise sur dépréciations et provisions	7 620 348	10 276 974
Transfert de charges financières	0	0
Total produits financiers	45 227 484	40 513 817
Immo de placement hors prêts	2 730 803	2 048 363
Activité de placement et placement de liquidités	2 663 824	801 610
Divers	989 996	102 394
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	20 553	18 888
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	1 825 153	335 120
Dotation dépréciations et provisions	11 039 824	30 428 025
Total charges financières	19 270 153	33 734 400
Résultat financier	25 957 331	6 779 418

Le résultat financier des 29 institutions est formé notamment des produits réalisés sur l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 56 % des produits financiers réalisés en 2009 avec une augmentation de 92 % par rapport à 2008. La CIPS comprend à elle seule 52 % des produits financiers liés à l'activité de placement pour 13,1 M€

Les autres produits financiers sont constitués des revenus des immobilisations financières dont les titres de participation dans les SCI propriétés d'établissements sur le fonds social (pour personnes âgées et vacances) ou les autres formes juridiques des propriétés des institutions (SARL, EURL...). Ce poste, d'un total de 11,5 M€ est le fait pour 9,3 M€ de BTP-retraite.

Les charges financières sont principalement constituées des charges liées aux immobilisations financières de placement et de la prise en compte des dépréciations de ces immobilisations qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI, SARL propriétés des institutions. Le montant des dépréciations s'élève à 11 M€ en 2009, moins élevé qu'en 2008, - 176 %.

Le résultat financier est **excédentaire de 26 M€ en 2009**, en augmentation de 282 %.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2009	2008 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	810 740	849 456
Produits exceptionnels sur opération en capital	183 154	320 407
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	4 655 665	1 517 860
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	766 573	1 057 582
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	843 158	24 719
Total produits exceptionnels	7 259 290	3 770 023
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	801 525	990 799
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	573 136	634 250
Charges exceptionnelles sur opération en capital	4 325 369	5 058 779
Dotation aux amortissements dépréciations et provisions	-2 139 579	-3 431 930
Quote-part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	966 906	1 610 603
Quote-part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée	1 192 649	1 841 147
Total charges exceptionnelles	5 720 006	6 703 648
Résultat exceptionnel	1 539 284	-2 933 625

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital (comprenant les prix de cession des actifs) – charges exceptionnelles sur opération en capital (comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

En 2009, le résultat exceptionnel est **excédentaire de 1,5 M€**

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Au 31 décembre 2009, les quotes-parts transférées à la réserve mutualisée s'élèvent à 1,2 M€ et concernent les cessions suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2009
BTP R	Ensemble d'appartements	205 795
CIPS	SCI La Jonchère	19 948
CARPILIG	Appartements à Mallemort (13), Macot La Plagne (73), Moliets...	41 879
IPRIS	Mas « Le Lavandou » - Le Lavandou (83)	925 027
TOTAL		1 192 649

Par ailleurs, la prise en charge du solde déficitaire de gestion des CICAS reste le fait de deux institutions : CIRSIC (500 K€) et IRSEA (73 K€) en 2009.

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse des comptes de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, c'est-à-dire le « cœur de métier ».

On y trouve donc les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services d'action sociale.

L'action sociale mutualisée faisant l'objet d'un financement particulier de 16 % de la dotation sociale Arrco, il a été choisi de l'analyser séparément du reste des dépenses d'exploitation. La présentation comprend donc ci-après un compte de résultat hors action sociale mutualisée et un compte de résultat de l'action sociale mutualisée.

2.3.1 Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée

	2009	2008 € constants
Dotation d'action sociale	216 427 528	210 143 635
Autres produits d'exploitation	11 545 299	3 270 838
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	18 142 012	18 648 432
Reprises sur amortissements droits de réservation	77 997	256 629
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	5 243 466	1 496 327
Transfert de charges d'exploitation	395 012	302 628
Total produits d'exploitation	251 831 314	234 118 489
Aides financières individuelles	91 900 072	89 434 113
Financement collectif	41 677 039	39 155 744
Actions de service	18 947 038	17 360 415
Charges de gestion courante	98 210 703	86 360 723
Sous traitance intra groupe	47 617 401	47 357 514
Services extérieurs	5 842 434	1 681 622
Impôts taxes et versements assimilés	153 545	148 965
Charges de personnel	23 285	26 454
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	11 484 473	14 792 543
Dotation aux amortissements des droits de réservation	21 896 003	14 477 659
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	6 879 742	7 002 809
Autres charges de gestion courante	4 313 820	873 157
Total charges d'exploitation	250 734 852	232 310 995
Résultat d'exploitation	1 096 462	1 807 494

L'action sociale hors action sociale mutualisée comprend les interventions sociales suivantes :

- aides financières individuelles,
- financement collectif
- et actions de service.

Le montant des ces interventions a augmenté de **4,5 %** par rapport à 2008.

Comme précisé antérieurement les montants correspondant à ces interventions sociales comprennent les charges de personnel dédiées à ces interventions.

Les charges de gestion courante incluent :

- les autres charges de personnel (notamment le management) et toutes les charges de fonctionnement,
- les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions dont une partie concerne l'acquisition de droits réservataires dans les établissements personnes âgées et handicapées.

Les charges de gestion courante ont augmenté de **13,7 %** par rapport à 2008. Cela est dû principalement au poste « Dotation aux amortissements des droits de réservation » qui augmente de 51 % par rapport à 2008 et correspond aux derniers appels de fonds des droits réservataires versés dans l'année.

Une analyse complémentaire de toutes ces charges sera proposée dans le point 3 du rapport.

Le principal produit d'exploitation est représenté par la dotation sociale de laquelle ont été déduits les 16 % dédiés à l'action sociale mutualisée.

Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée est excédentaire de **1,1 M€** en 2009. Il viendra donc alimenter la réserve du fonds social dans l'hypothèse où les résultats financier et exceptionnel sont excédentaires également.

Les droits réservataires acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées feront l'objet du point 3.4 du rapport.

2.3.2 Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée et la réserve d'action sociale mutualisée

L'action sociale mutualisée Arrco fait l'objet d'un traitement particulier puisqu'elle bénéficie d'une dotation sociale dédiée : 16 % de la dotation action sociale du régime redistribuée aux institutions en fonction de leurs charges comptabilisées dans les domaines mutualisés.

Les charges comptabilisées dans ce poste sont les suivantes :

- aide ménagère et amélioration de l'habitat coordonnés avec la CNAV,
- transport accompagné « Sortir Plus »,
- aide aux aidants,
- base de données sociale (BDS),
- suivi des droits réservataires,
- procédure EHPAD
- réseau des comités régionaux d'action sociale Agirc et Arrco. Ils bénéficient chacun d'une enveloppe de 25 000 € pour les actions à mener ainsi qu'une quote-part « pilotage » de 14 000 € attribuée au pilote du comité.

Les dépenses prises en compte par la dotation action sociale coordonnée sont les dépenses liées directement à la mise en place des actions et les charges de personnel intervenant pour leur réalisation. Le détail des charges sera étudié au point 3.3 du rapport.

Compte de résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée

	2009	2008 € constants
Dotation action sociale mutualisée	39 601 260	38 182 747
Total produits ASM	39 601 260	38 182 747
Actions coordonnées	26 074 349	24 146 531
Autres actions mutualisées	4 726 738	4 917 844
Charges de personnel ASM	5 252 943	4 504 023
Total charges d'ASM	36 054 030	33 568 398
Résultat ASM	3 547 230	4 614 349

Chaque institution, en fin d'année, compare le montant comptabilisé en charges d'actions sociales mutualisées et le montant de la dotation qui lui a été affecté. Lorsqu'une institution a une dotation action sociale mutualisée supérieure au montant de ses charges, elle constate donc un excédent qui alimente la réserve d'action sociale mutualisée gérée par chaque institution de retraite. Inversement, lorsqu'une institution constate un déficit, elle prélève le montant correspondant sur la réserve.

En 2009, sur les 23 institutions participant à l'action sociale mutualisée, 12 présentent un déficit et elles ont donc puisé la somme correspondante dans la réserve afin de financer l'ensemble de leurs actions mutualisées. Toutes les autres institutions, 11, constatent un excédent qui va alimenter la réserve action sociale mutualisée d'un montant de **3,5 M€**, comme indiqué dans le tableau de mouvement de réserve ci-dessous. La réserve d'action sociale mutualisée s'élève à **61,5 M€** au 31 décembre 2009.

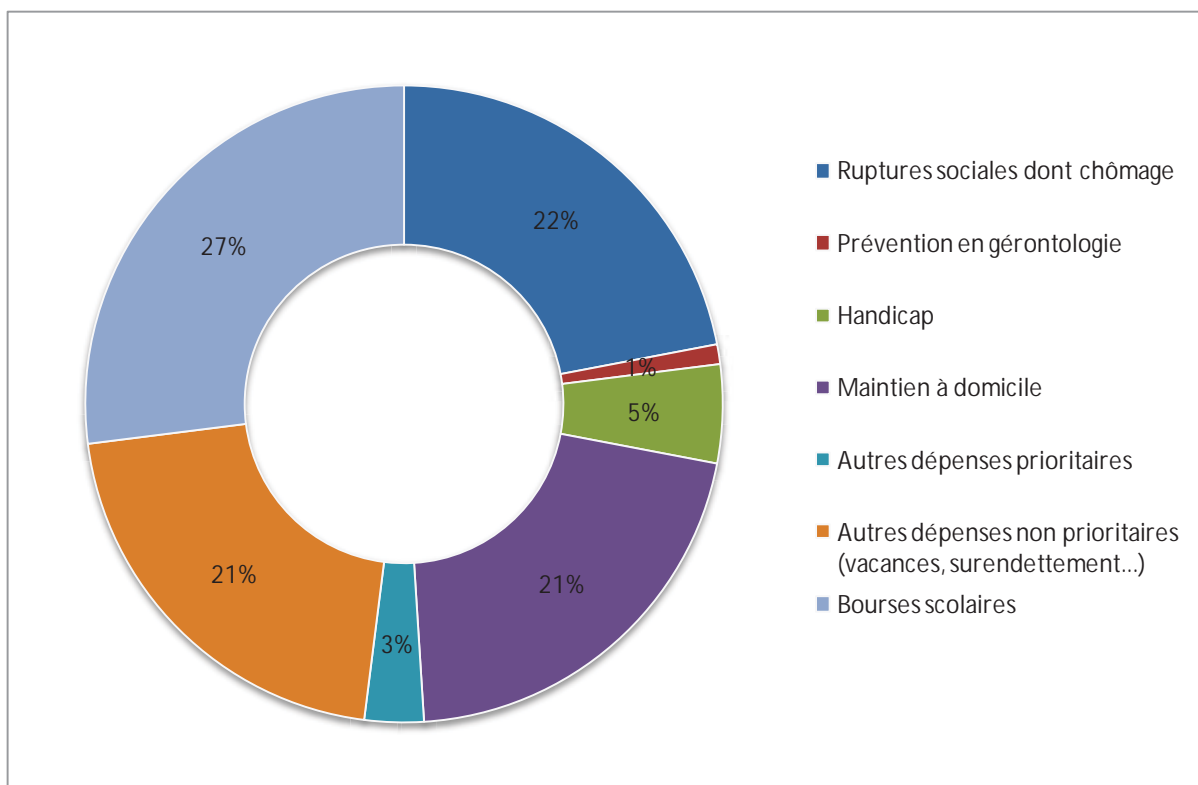
<i>2009</i>	RESERVE D'ACTION SOCIALE	RESERVE D'ACTION SOCIALE MUTUALISEE	TOTAL
Réserve au 1er janvier de l'exercice	588 946 467	57 849 511	646 795 978
Mouvements de périmètre	1	2	1
Apports divers	19 074 677	67 553	19 142 230
Intégrations	-	1	1
Régularisations	-	67 553	67 553
Autres mouvements	19 074 678	-	19 074 678
Prélèvements divers	67 554	-	67 554
Régularisations	67 553	-	67 553
Autres mouvements	1	-	1
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	607 953 591	57 917 062	665 870 653
Résultat de l'exercice	-	-	-
Excédent	33 216 697	-	33 216 697
Déficit	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice	- 3 547 230	3 547 230	-
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	637 623 058	61 464 292	699 087 350

3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

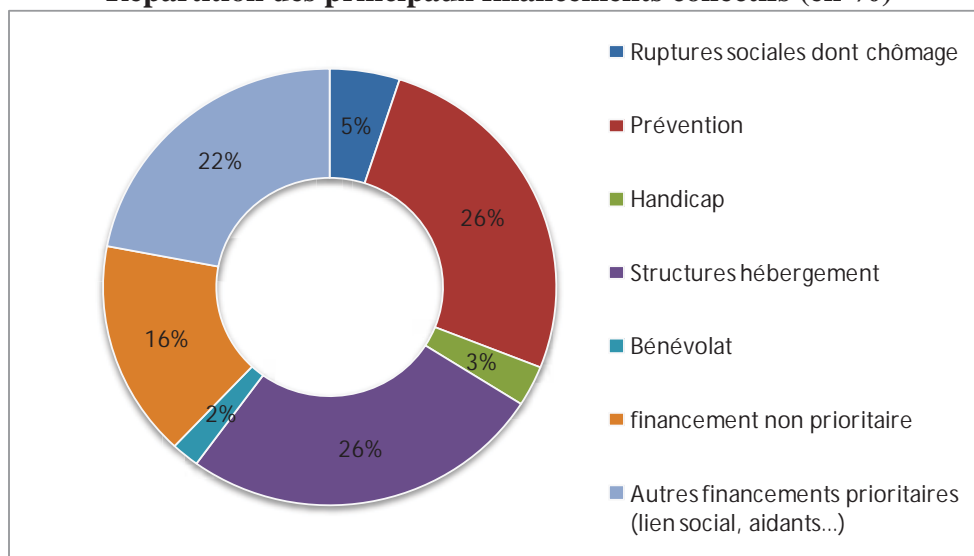
	2009	2008 <i>€ constants</i>
Aides financières individuelles + 3 % par rapport à 2008	74,3 M€	72 M€
52 % d'aides prioritaires dont :	38,5 M€	32,1 M€
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	20,5 M€	19,2 M€
Accompagnement perte d'autonomie	18 M€	12,9 M€
48 % d'aides non prioritaires dont :	35,7 M€	39,9 M€
Bourses scolaires (identique à 2008)	19,8 M€	19,9 M€
Autres	15,9 M€	20 M€

Répartition des principales aides individuelles (en %)



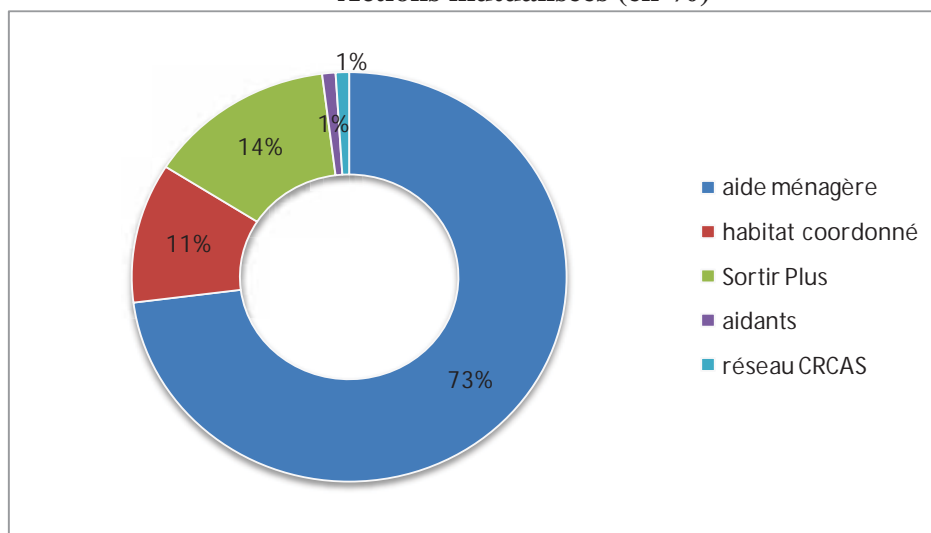
	2009	2008 <i>€ constants</i>
Financement collectif + 7 % par rapport à 2008	38,4 M€	36 M€
dont 84 % de financements prioritaires	32,2 M€	29,7 M€

Répartition des principaux financements collectifs (en %)



	2009	2008 <i>€ constants</i>
Actions mutualisées	30,8 M€	29,1M€
Actions coordonnées avec la CNAV	26,1 M€ 85 %	24,1M€ 83 %

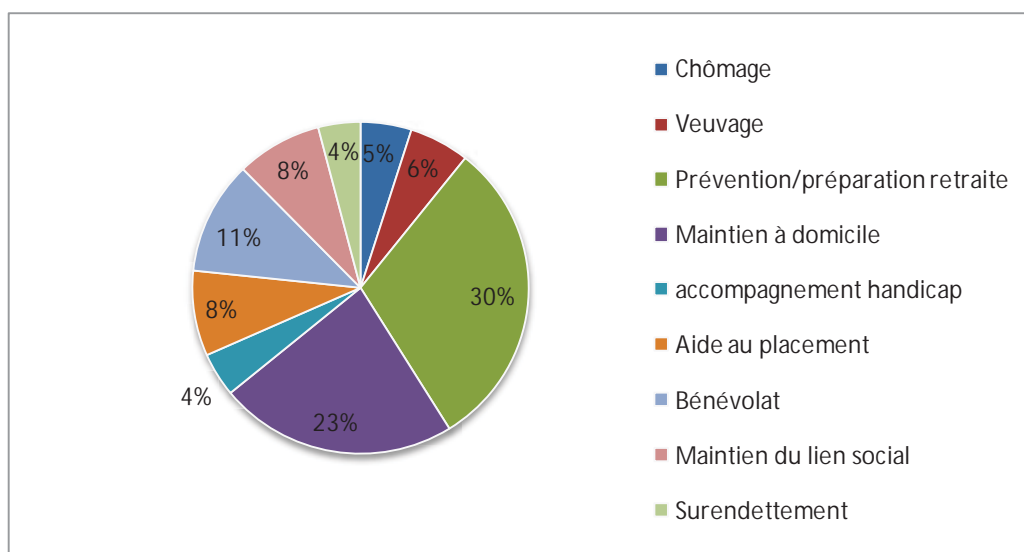
Actions mutualisées (en %)



Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	25,7 M€
dont :	
subventions	23,5 M€
prêts	2,2 M€
Nombre de places souscrites en 2009	1 064
dont 878 places dans les EHPAD	
Le nombre de places totales au 31/12/09	15 133
- 1 % par rapport à 2008	
Financement de places en accueil de jours	5 040 jours

Le fonctionnement de l'action sociale :	
Charges de personnel et de fonctionnement	116,5 M€
- Actions de service (ECO)	32,9 M€
ETP des Actions de service	235,95
- Autres charges de personnel et de fonctionnement	83,6 M€
dont Pilotage, Management et fonctions centrales	30,3 M€
ETP du Pilotage/Management/Fonctions centrales	216,93
dont Commissions sociales	4,9 M€
ETP pour les commissions sociales	24,89

Répartition des ETP des actions de service (en %)



3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, à la demande des instances, il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées avec les charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.

3.1 Les aides financières individuelles

Le poste « aides individuelles » comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

Le montant de ce poste, hors charges de personnel, en 2009 s'élève à **74,3 M€** Il est en hausse de **3 %** par rapport à 2008.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans un tableau page suivante. Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue toujours les cotisants aidés des allocataires.

 **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **48 % des aides individuelles** et représentent **35,7 M€** en **diminution de 10,5 %** par rapport à 2008.

Elles comprennent :

- les bourses scolaires (tous types) : 55,6 %,
- les aides aux vacances : 16,5 %,
- les financements d'obsèques : 5 %,
- les aides soins santé, cotisations mutuelles, cures... : 7,6 %
- charges liées aux prêts (contentieux, impayés, bonification...) pris en charge par le fonds social : 0,84 %.
- autres : 14,5 %

Les bourses scolaires

Le montant total des bourses attribuées est de **19,8 M€** en 2009 (bourses et aides à la scolarité des orpélins). Il était de 19,9 M€ en 2008 (en euros constants).

Le nombre total de bourses attribuées est de 28 492, il est en **diminution de 3 %** par rapport à 2008 (778 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses d'études est le suivant :

- 673 € pour les bourses cotisants,
- 804 € pour les bourses allocataires.

Par ailleurs, l'aide à la scolarité des orphelins a diminué très significativement en 2009, - 70 % soit 0,7 M€ pour 1 014 bourses, soit un montant moyen de 681 €

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **15,9 M€** Elles sont en **diminution de 20 %** par rapport à 2008.

Il est à noter que l'aide aux vacances diminue de 6 %, le poste obsèques de 14 %, le poste aides événementielles de 8 % et le poste prêts de 62,5 % par rapport à 2008.

- ✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en deux :
 - prévention de la perte d'autonomie,
 - accompagnement de la perte d'autonomie.

Elles représentent **38,6 M€** et **52 % des aides individuelles totales**.

La prévention de la perte d'autonomie

Elle représente **28 %** des aides individuelles, soit **20,5 M€** et le poste le plus important concerne les ruptures sociales (**16,4 M€**), en augmentation de **8 %**. Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossier « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

L'accompagnement de la perte d'autonomie

Ce poste représente **18 M€** et **24 % des aides individuelles totales**, en augmentation de **17,6%** par rapport à 2008.

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile, soit **15,9 M€** hors action sociale coordonnée, et comprenant notamment l'aide traditionnellement appelée « chauffage » (5,5 M€).

- ✚ **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 17,6 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Libellé ligne	2009				2008				2009	
	Cotisants		Allocataires		Cotisants		Allocataires		Total	% du total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Montants	aides indiv.
Aides financières individuelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	9 197	9 529 294	17 573	10 986 051	9 182	8 554 199	19 041	10 605 843	20 515 344	27,62%
Rupture sociale	7 497	7 814 518	12 280	8 558 863	7 789	7 161 518	14 036	7 976 797	16 373 380	22,05%
Veuve/ Orphelin / Concubin lié au décès	287	318 445	2 033	1 618 230	1 827	1 918 623	3 848	2 266 226	1 936 675	2,61%
Autres : Logement / Déménagement	1 386	1 445 462	3 177	2 230 548	961	975 450	3 545	1 977 151	3 676 009	4,95%
Chômage	757	994 986	37	17 240	740	712 836	17	11 757	1 012 226	1,36%
Entraide / Aide exceptionnelle / Urgences sociales	5 067	5 055 624	7 033	4 692 845	4 261	3 554 609	6 627	3 721 663	9 748 469	13,13%
Prévention en gérontologie	350	210 231	1 182	175 037	158	23 750	1 189	479 612	385 268	0,52%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	50	132 491	161	47 957	3	6 492	887	396 190	180 448	0,24%
Action d'information / Formation préventive	-	-	988	117 279	-	86	286	73 782	117 279	0,16%
Préparation à la retraite	300	77 740	33	9 801	155	17 344	16	9 641	87 541	0,12%
Accompagner le handicap	1 349	1 504 496	4 005	2 238 566	1 233	1 359 582	3 789	2 139 237	3 743 061	5,04%
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de survie)	998	1 094 145	3 827	2 028 522	782	883 004	3 531	1 894 919	3 122 666	4,20%
Vacances personnes handicapées	349	406 851	156	174 638	384	410 412	154	167 578	581 489	0,78%
Structure d'accueil personnes handicapées	2	3 500	4	7 547	66	62 903	53	55 258	11 047	0,01%
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	-	-	18	27 859	1	3 263	51	21 481	27 859	0,04%
Maintien du lien social	1	50	106	13 585	2	9 349	27	10 196	13 635	0,02%
Activités de maintien du lien social	1	50	106	13 585	2	9 349	27	10 196	13 635	0,02%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	880	698 377	46 253	17 341 992	857	1 120 585	48 405	14 154 201	18 040 369	24,29%
Maintien à domicile	859	654 423	42 919	15 249 537	832	1 163 803	47 014	12 584 200	15 903 960	21,42%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	153	50 743	17 847	3 969 986	190	74 396	24 576	3 001 331	4 020 729	5,41%
Chauffage	90	56 547	11 438	5 442 096	84	48 463	11 021	4 903 571	5 498 643	7,40%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	109	109 862	4 201	2 348 019	113	136 672	3 439	1 945 554	2 457 881	3,31%
Téléalarme	5	2 134	3 052	608 126	6	1 391	3 014	542 794	610 260	0,82%
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	238	235 276	1 006	887 123	40	23 203	1 467	876 637	1 122 399	1,51%
Autres MAD	264	199 861	5 375	1 994 187	398	1 447 928	3 496	1 314 313	2 194 048	2,95%
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	1	810	1 437	1 950 272	9	21 481	1 297	1 460 481	1 951 082	2,63%
Hébergement permanent en EHPAD	-	-	1 204	1 734 326	5	14 605	1 115	1 335 745	1 734 326	2,34%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	1	810	233	215 946	4	6 877	182	124 736	216 756	0,29%
Aide aux aidants	20	43 144	1 897	142 184	16	21 737	93	109 520	185 328	0,25%
Actions en faveur des aidants	20	43 144	1 897	142 184	16	21 737	93	109 520	185 328	0,25%
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	34 836	22 231 702	34 576	13 476 709	93 497	22 465 565	51 582	17 386 028	35 708 411	48,08%
Aides à scolarité / Etudes / apprentissage	23 487	15 806 287	5 005	4 025 214	23 017	15 128 334	6 246	4 806 756	19 831 501	26,70%
Bourses	22 957	15 544 239	4 521	3 596 843	20 666	13 578 516	5 170	4 035 923	19 141 082	25,77%
Aide scolarité des orphelins	530	262 048	484	428 371	2 351	1 549 818	1 076	770 833	690 419	0,93%
Autres dépenses non prioritaires	10 191	6 124 787	29 463	9 416 200	68 837	6 700 852	44 942	12 319 262	15 540 987	20,93%
Vacances	4 785	2 500 690	16 029	3 366 185	5 700	2 775 774	17 689	3 453 600	5 866 875	7,90%
Obsèques (hors ruptures sociales)	167	197 106	2 103	1 593 375	105	119 912	3 044	2 049 191	1 790 481	2,41%
Aides évènementielles	3 257	1 860 311	1 937	502 604	2 797	1 650 626	3 224	861 757	2 362 915	3,18%
Aides soins santé / Cotisation mutuelle / Cures	439	298 912	6 964	2 418 312	457	323 993	5 651	2 012 873	2 717 224	3,66%
Surendettement	1 138	770 735	1 390	705 975	1 067	696 507	1 510	796 990	1 476 710	1,99%
Hébergement pour valides	2	1 412	116	78 689	-	-	98	59 531	80 101	0,11%
Activités culturelles, activités sociales	-	-	31	13 492	58 339	810 766	12 155	218 032	13 492	0,02%
Prix / Innovation sociale	-	-	-	-	-	-	1	22 533	-	0,00%
Autres dépenses non prioritaires	403	495 622	893	737 568	371	323 275	1 571	2 844 756	1 233 189	1,66%
Prêts	1 158	300 629	108	35 295	1 644	636 378	393	260 010	335 924	0,45%
Contentieux	-	-	1	821	-	-	-	-	821	0,00%
Impayés	2	3 500	3	3 533	327	228 861	311	228 482	7 033	0,01%
Bonification	1 117	282 279	104	30 941	1 315	405 733	79	30 471	313 220	0,42%
Prise de garantie	39	14 850	-	-	1	1 784	3	1 056	14 850	0,02%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	44 913	32 459 373	98 402	41 804 751	103 536	29 899 179	119 027	42 146 072	74 264 125	100,00%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cots + allocs)				74 264 125			222 564	72 045 251		
Charges de personnel				17 635 947				17 044 188		
TOTAL (aides financières individuelles et charges de personnel)				91 900 072				89 178 528		

3.2 Les financements collectifs

Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel, recouvre toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service), financement d'une action n'entrant pas dans le champ des actions inter institution (actions mutualisées) et somme versée pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, hors parc vacances, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc.).

Dans cette rubrique entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC et non comptabilisé dans le FS).

Le montant des financements collectifs s'élève à **38,4 M€** en 2009. Il était de 36 M€ en 2008 (en euros constants). Il est en **hausse de 7 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est la même que pour les aides financières individuelles :

- prévenir la perte d'autonomie,
- accompagner la perte d'autonomie,
- bénévolat,
- financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du **champ prioritaire** représentent **84 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements vient en premier la prévention de la perte d'autonomie 46 %, puis l'accompagnement de cette perte d'autonomie 36 %.

Le premier poste, en montant, concerne les structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 10,1 M€ en augmentation de 6 % par rapport à 2008. Il s'agit des subventions allouées aux établissements du parc propriété et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (subventions comptabilisées en immobilisations incorporelles).

La prévention en gérontologie est le second poste pour un montant de 9,8 M€ en augmentation de 10 % par rapport à 2008 et comprend le financement des centres de prévention au nombre de 9 en 2009, les actions d'information sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la retraite.

Les financements collectifs **non prioritaires** s'élèvent à 6,2 M€ et représentent 16 % de l'ensemble. Ils concernent principalement les vacances (2,5 M€), les activités culturelles et sociales (1,6 M€)...

 **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 3,2 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

	2009	2008	% du total des financements collectifs 2009	% du total des financements collectifs 2008
Financement collectif				
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	17 844 483	15 242 384	46,42	42,39
Rupture sociale	1 915 811	1 340 230	4,98	3,73
Veuvage / Orphelin / Concubin lié au décès	424 718	393 551	1,10	1,09
Chômage	1 491 093	946 679	3,88	2,63
Prévention en gérontologie	9 829 949	8 884 861	25,57	24,71
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	3 449 060	2 974 733	8,97	8,27
Action d'information / Formation préventive	3 512 642	3 686 421	9,14	10,25
Préparation à la retraite	1 866 954	1 699 201	4,86	4,73
Action de recherche et/ou innovation	1 001 292	524 506	2,60	1,46
Accompagner le handicap	1 201 505	1 446 791	3,13	4,02
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de survie)	737 143	944 725	1,92	2,63
Vacances personnes handicapées	84 515	53 063	0,22	0,15
Structure d'accueil personnes handicapées	169 961	367 358	0,44	1,02
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	209 885	81 645	0,55	0,23
Maintien du lien social	4 897 219	3 570 502	12,74	9,93
Activités de maintien du lien social	4 897 219	3 570 502	12,74	9,93
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	13 668 078	13 535 501	35,55	37,64
Maintien à domicile	2 174 042	2 809 240	5,65	7,81
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	582 805	1 114 562	1,52	3,10
Téléalarme	299 707	305 134	0,78	0,85
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	79 691	79 502	0,21	0,22
Autres MAD	1 211 839	1 310 041	3,15	3,64
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	10 118 417	9 528 588	26,32	26,50
Hébergement permanent en EHPAD	9 974 634	9 461 108	25,95	26,31
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	143 783	67 480	0,37	0,19
Aide aux aidants	1 375 619	1 197 673	3,58	3,33
Actions en faveur des aidants	1 375 619	1 197 673	3,58	3,33
Réseau CRCAS labellisé	4 765	0	0,01	0,00
Prévention	3 170	0	0,01	0,00
Aidants	1 596	0	0,00	0,00
BENEVOLAT	705 630	864 000	1,84	2,40
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	6 222 006	6 319 283	16,18	17,57
Autre bénévolat	80 422	120 323	0,21	0,33
Vacances	2 467 681	2 031 637	6,42	5,65
Activités culturelles, activités sociales	1 552 165	1 357 007	4,04	3,77
Prix / Innovation sociale	148 669	357 553	0,39	0,99
Autres dépenses non prioritaires	1 973 070	2 452 763	5,13	6,82
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF (hors charges de personnel)	38 444 962	35 961 168		
Nombre d'équivalents temps plein	15	31		
Charges de personnel	3 232 077	3 194 575		
TOTAL (Financement collectif et charges de personnel)	41 677 039	39 194 900		

3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit d'une partie ou de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. La liste est limitée en 2009 aux missions indiquées ci-dessous.

Elles ont été réparties en actions coordonnées avec la CNAV ou autres régimes et en autres actions mutualisées. En 2008, une action mutualisée supplémentaire a vu le jour : la mise en place du réseau des comités régionaux d'action sociale Agirc et Arrco. En 2009, 14 comités au total sont labellisés (4 de plus qu'en 2008), couvrant 19 régions administratives.

	2009	2008 € constants	% 2009
Actions mutualisées			
Actions coordonnées avec la CNAV et/ou autres régimes (hors charges de personnel)	26 074 349	24 146 531	85 %
Aide ménagère coordonnée	22 627 072	20 763 164	87 %
Amélioration de l'habitat	3 439 984	3 306 760	13 %
Evaluation	7 293	76 607	0%
Autres actions mutualisées (hors charges de personnel)	4 726 738	4 917 844	15 %
Transport accompagné	4 227 793	4 673 220	89 %
Aidants	311 675	190 212	7%
Réseau CRCAS labellisé	187 270	54 412	4%
Prévention	161 142	26 224	
Aidants	26 129	28 188	
Total actions mutualisées (hors charges de personnel)	30 801 087	29 064 375	
Nombre d'équivalents temps plein	49	41,61	
Charges de personnel	5 252 943	4 504 024	
TOTAL (Actions mutualisées et charges de personnel)	36 054 030	33 568 399	

Les actions coordonnées concernent l'aide ménagère, l'amélioration de l'habitat et l'évaluation. Elles représentent **85 %** des actions mutualisées et se montent à **26,1 M€** en 2009, en **augmentation de 8,3 %**.

Les autres actions mutualisées concernent le transport accompagné (« Sortir Plus ») qui enregistre une diminution de **11 %** par rapport à 2008 (hors charges de personnel). Cette diminution est due notamment à un changement d'organisme émetteur des CESU au mois de décembre 2009 qui a limité l'activité de fin d'année. L'aide aux aidants opère une forte augmentation en 2009, en raison notamment du redéploiement des actions dans le cadre des comités régionaux labellisés qui interviennent dans deux domaines : la prévention et l'aide aux aidants.

Dans le cadre des comités, l'enveloppe Arrco s'élève à 25 000 € par comité avec 55 % de quote-part revenant à l'Arrco (13 750 €), soit une enveloppe disponible de 192 500 € pour 14 comités. En 2009, la dépense s'élève à 187 270 €. L'enveloppe est donc consommée à hauteur de **97 %**. Il est à noter pour information que l'enveloppe Agirc a été consommée à hauteur de 22 %.

Les autres actions mutualisées s'élèvent donc à **4,7 M€** et représentent **15 %** des actions mutualisées totales.

Bilan de l'action sociale coordonnée

Aide ménagère

Les dépenses engagées au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 22 627 072 € avec respectivement 19 598 208 M€ en complément du régime général et 3 041 864 en complément du régime minier; elles étaient de 24 145 531 € en euros constants et au global en 2008.

Ci-après, les principaux éléments statistiques et qualitatifs relatifs aux dépenses partielles financées (exclusivement en coordination avec le régime général).

Profil des bénéficiaires :

Sexe	2009	2008
Hommes	19,76 %	19,21 %
Femmes	80,24 %	80,79 %
GIR	2009	2008
GIR 1 à 4	0,18 %	0,01 %
GIR 5	38,03 %	40,12 %
GIR 6	61,79 %	59,76 %

On constate que le nombre d'heures pour des personnes en GIR 6 est comme en 2008 en hausse par rapport à l'année précédente.

Tranches d'âges	2009	2008
de 60 à 64 ans	2,40 %	2,20 %
de 65 à 69 ans	4,70 %	4,75 %
de 70 à 74 ans	10,35 %	10,94 %
de 75 à 79 ans	21,50 %	22,36 %
de 80 à 84 ans	29,10 %	29,27 %
plus de 85 ans	31,95 %	30,47 %

Répartition géographique :

REGIONS	DEPENSES ARRCO *2009	DEPENSES ARRCO *2008	ECART
ALSACE-MOSELLE	1 169 421	905 575	+29,14 %
AQUITAINE	1 320 790	1 341 225	-1,52 %
BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE	1 109 688	1 113 620	-0,35 %
BRETAGNE	805 537	933 067	-13,66 %
CENTRE	866 803	626 916	+38,26 %
CENTRE-OUEST	895 122	1 106 057	-19,07 %
ILE-DE-FRANCE	1 409 329	1 924 931	- 26,78 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	960 389	780 142	+23,10 %
MASSIF CENTRAL	497 680	396 026	+20,43 %
MIDI-PYRENEES	1 049 880	1 057 932	-0,76 %
NORD-EST	1 201 863	948 794	+2,11 %
NORD-PICARDIE	2 315 755	1 914 743	+20,94 %
NORMANDIE	962 726	1 075 560	-11,72 %
PAYS DE LOIRE	1 146 501	880 564	+30,20 %
RHONE-ALPES	2 270 989	2 174 199	+4,45 %
SUD-EST	1 615 737	1 216 065	+24,73 %
TOTAL	19 598 208	20 668 160	-10,68 %

* - Dépenses complémentaires à la CNAV et hors régime minier

Amélioration du logement

Les dépenses d'aide à l'amélioration du logement sont passées à 3 439 984 € en 2009 à, soit en augmentation de 4% par rapport à l'exercice 2008.

Ci-après, les principaux éléments statistiques et qualitatifs sur un nombre de dossiers financés d'environ 7 700 au cours de l'exercice 2009.

Age	2008	2008
entre 60 et 65 ans	13,45 %	12,70 %
entre 66 et 70 ans	14,58 %	16,11 %
entre 71 et 75 ans	21,26 %	23,38 %
entre 76 et 80 ans	22,96 %	24,52 %
plus de 80 ans	27,75 %	23,29 %

Le niveau de ressources des bénéficiaires :

- 20 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 1,
- 12 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 2,
- 13 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 3,
- 21 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 4,
- 13 % des bénéficiaires ont des ressources se situant dans la tranche 5,
- 21 % des bénéficiaires ont des ressources se situant dans la tranche 6.

Les différents types de travaux pris en charge :

- 15 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 1 (tous travaux conditionnant le maintien à domicile dans les situations de handicap),
- 36 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 2 (travaux de gros œuvre et de mise en conformité),
- 44 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 3 (travaux d'entretien et de second œuvre),
- 5 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 4 (travaux d'agencement et de cadre de vie).

- ✚ **Les charges de personnel dédiées aux actions mutualisées** d'un montant de **5,3 M€** seront détaillées au point 3.5 du rapport.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence,
- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense les **places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué ci-dessus,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution d'une convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique ont 99 % de probabilité de faire l'objet d'une convention et d'être enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2009, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions** versées en 2009 s'élève à **23,5 M€**. Ces subventions permettent d'acquies des droits réservataires, c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2009 s'élève à **2,2 M€**. 5 institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de **25,7 M€** : 91 % sous forme de subventions et 9 % sous forme de prêts.

D'après l'étude statistique, il apparaît que 83 % des sommes sont consacrées à l'acquisition de lits dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et 17 % sont consacrées à l'acquisition de places dans des établissements pour les personnes handicapées.

L'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2009 pour financer **878 places** en EHPAD et **186 places** en établissements pour personnes handicapées.

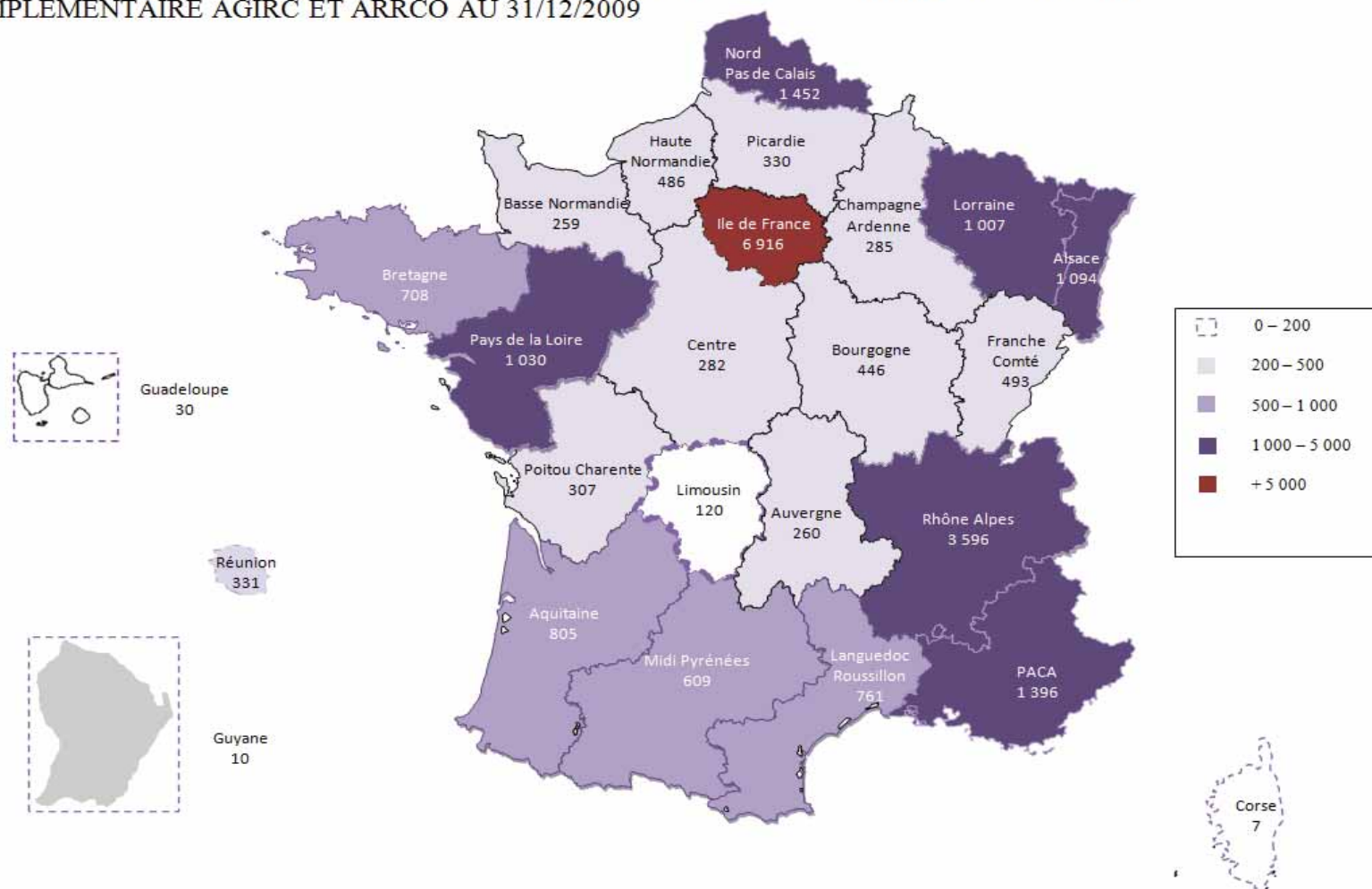
Ainsi, d'après le nombre de places validées par les conseils d'administration des institutions Arrco, l'effort de financement devrait s'élever à **23,8 M€**. Les **23,5 M€** comptabilisés en 2009 concernent les sommes effectivement versées aux promoteurs dans le cadre des appels de fonds mentionnés dans les conventions et qui dépendent de l'état d'avancement des travaux de construction des établissements. Le versement des 23,8 M€ engagés en 2009 s'étalera donc dans le temps.

Le stock des droits réservataires s'élève à **14 464 places** dans les établissements pour personnes âgées et de **669** dans les établissements pour personnes handicapées, en diminution de moins de 1 % par rapport à 2008, sachant que dans l'année 65 droits réservataires sont arrivés à échéance.

Il est à noter qu'en 2009, les institutions Arrco ont engagé 294 403 € pour le financement de places d'accueil de jours (5 040 jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

ARRCO 2009		
Décision des conseils d'administration	Nombre	Montant
Personnes âgées	878 places	20 026 966 €
Personnes handicapées	186 places	3 752 493 €
Accueil de jour	5 040 jours	294 403 €
TOTAL engagements		24 073 862 €
Montants comptabilisés (prêts et subventions)		25 740 683 €

PLACES RESERVEES EN ETABLISSEMENTS DE RETRAITE PAR LES CAISSES DE RETRAITE
 COMPLEMENTAIRE AGIRC ET ARRCO AU 31/12/2009



3.5 Le fonctionnement de l'action sociale

L'analyse de ces postes est réalisée à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions d'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent.

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions sociales d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour. La structure des ETP pour l'action sociale du régime Arrco en 2009 se présente ainsi :

	ETP > 0,10 selon activité
Aides individuelles prioritaires	170,97
Aides individuelles non prioritaires	51,38
Chômage	11,54
Veuvage	13,66
Prévention/préparation retraite	71,63
Maintien à domicile hors ASC	53,98
Accompagnement handicap	10,07
Aide au placement PA	19,56
Bénévolat prioritaire	18,39
Bénévolat non prioritaire	8,14
Maintien du lien social (hors transport accompagné)	19,43
Accompagnement surendettement	9,55
Investist et financt collectif non prioritaire	5,79
Investist et financt collect handicap	6,33
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	26,77
Prêt	11,73
Evaluation	0,30
Maintien à domicile ASC	6,73
BDS	1,85
Suivi droits réservataires	9,88
Pilotage propriétés	6,09
Transport accompagné (ex CDL)	18,04
Procédure EHPAD	15,54
Pilotage réseau CRCAS labellisé	4,90
Aide aux aidants	10,19
Pilotage / Management / Fonctions centrales	216,93
Commissions sociales	24,89
Total ETP à calculer	824,26

Récapitulatif selon les catégories d'interventions sociales :

Sous total ETP Aides financières individuelles	234,08	28 %
Sous total ETP Financements collectifs et investissement	38,89	5 %
Sous total ETP Actions de services	235,95	29 %
Sous total ETP Actions mutualisées	73,52	9 %
Total ETP charges exploitation	582,44	71 %
Sous total ETP charges de gestion courante	241,82	29 %
Total ETP	824,26	100 %

L'effectif total est constitué de **824,26 ETP**, en **diminution de 2,1 %** par rapport à 2008.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3 sont au nombre de 73,52 et correspondent à **9 %** des ETP totaux.

Dans les domaines prioritaires, il est à noter que **12,12 ETP**, soit 1,5 %, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **170,97 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **21 %** du total.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts : **89,88 ETP, soit 11 %**.

En 2009, **24,89 ETP** sont chargés de l'organisation et à la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs de ces commissions.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...) et de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **216,93 ETP, soit 26 %** de l'effectif total, en **diminution de 10 %** par rapport à 2008.

Au total, les effectifs hors actions de service représentent **588,31 ETP**. Ils sont en **diminution de 4,3 %** par rapport à 2008.

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, veuvage, prévention/préparation retraite, maintien à domicile hors ASC, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, bénévolat, maintien du lien social « Sortir Plus », surendettement.

En 2009, les personnels en ETP dédiés à ces actions sont au nombre de 235,95 soit **29 %** des ETP totaux, en augmentation de 4 % par rapport à 2008.

3.5.2 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques

Le tableau ci-après synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de services, correspondant à **582,44 ETP et à 71 % des ETP totaux**, sont dans le compte de résultat, incluses dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales et restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante.

Ainsi, le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 116,5 M€ et se répartit comme suit :

	Montant	%
Charges de personnel	64,7	
Charges de personnel des interventions sociales	45,7	71 %
Charges de personnel de gestion courante	19	29 %
Charges de fonctionnement	50,4	
Frais spécifiques	1,4	

En 2009, les charges de personnel ont augmenté de 4,5 % par rapport à 2008.

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 12,5 % et les frais spécifiques ont augmenté de 9,9 %.

Rapportée à la dotation sociale, la part des charges consacrée au fonctionnement des services (charges de personnel et de fonctionnement incluses dans la gestion courante) représente 27,1 % en 2009, contre 25,9 % en 2008 et 28,6 % en 2007.

Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel	Charges de fonctionnement	Frais spécifiques	Total
Aides individuelles prioritaires	170,97	13 420 344	10 446 613		23 866 957
Aides individuelles non prioritaires	51,38	4 033 089	3 139 422		7 172 511
Chômage	11,54	905 836	705 117		1 610 953
Veuvage	13,66	1 072 246	834 654		1 906 900
Prévention/préparation retraite	71,63	5 622 620	4 376 738		9 999 357
Maintien à domicile hors ASC	53,98	4 237 177	3 298 287		7 535 464
Accompagnement handicap	10,07	790 448	615 297		1 405 745
Aide au placement PA	19,56	1 535 368	1 195 156		2 730 524
Bénévolat prioritaire	18,39	1 443 529	1 123 666		2 567 195
Bénévolat non prioritaire	8,14	638 952	497 370		1 136 322
Maintien du lien social (hors transport accompagné)	19,43	1 525 164	1 187 212		2 712 376
Accompagnement surendettement	9,55	749 630	583 524		1 333 155
Investist et financt collectif non prioritaire	5,79	454 488	353 781		808 269
Investist et financt collectif handicap	6,33	496 875	386 776		883 651
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	26,77	2 101 320	1 635 701		3 737 021
Prêt	11,73	920 750	716 727		1 637 477
Evaluation	0,30	23 549	18 331		41 879
Maintien à domicile ASC	6,73	528 273	411 217		939 490
BDS	1,85	145 216	113 039		258 255
Suivi droits réservataires	9,88	775 534	603 688		1 379 222
Pilotage propriétés	6,09	478 036	372 111		850 148
Transport accompagné (ex CDL)	18,04	1 416 056	1 102 280		2 518 336
Procédure EHPAD	15,54	1 219 817	949 525		2 169 343
Pilotage réseau CRCAS labellisé	4,90	384 627	299 400		684 027
Aide aux aidants	10,19	799 867	622 630		1 422 497
Pilotage / Management / Fonctions centrales	216,93	17 027 989	13 254 862		30 282 851
Commissions sociales	24,89	1 953 748	1 520 829	1 385 129	4 859 707
Total ETP à calculer	824,26	64 700 550	50 363 953	1 385 129	116 449 632
Charges de personnel	64 700 550				
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	50 363 953				
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)	1 385 129				

4 - Les prêts individuels

Les prêts individuels

Sur le fonds technique

Prêts au logement au 31/12/09 :

7 673 prêts **24,9 M€**

Nombre de prêts accordés en 2009 **565**
+10 % par rapport à 2008

Montant total attribué **4,8 M€**

Montant moyen du prêt **8 535 €**
+9 % par rapport à 2008

4. Les prêts individuels

4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent, dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles, proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux préférentiels. Ainsi trois institutions y ont eu recours en 2009 pour un montant de 16 337 € (CGIS, CIRESA, IRSEA). L'encours total est de **3,3 M€**

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, les dépenses effectuées pour des prêts : 335 924 € en très forte diminution par rapport à 2008, - **62,5 %**. Ce montant comprend principalement la bonification des prêts au logement consentis sur le fonds technique pour 313 200 € c'est-à-dire la prise en charge d'une partie des intérêts.

4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds technique

Les institutions du régime peuvent consentir des prêts à leurs ressortissants en utilisant des fonds provenant de la réserve du fonds technique.

Les conditions d'octroi des prêts sont réglementées par la circulaire 2P et ses compléments et la circulaire Agirc-Arrco 2003-14-DAS du 27 octobre 2003 qui précise les modalités de fixation du taux et les modalités d'indexation de ce taux sur les OAT à 7 ans, son ajustement trimestriel possible et la majoration de 0,15 point au titre des impayés.

Au 1^{er} janvier 2009, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 3,43 % (majoration de 0,15 point incluse). Il était de 3,19 % au 1^{er} avril et de 3,60 % au 1^{er} juillet et de 3,23 % au 1^{er} octobre.

	2009	MONTANT
Prêts individuels au logement		
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	9 049	26 033 045
Cotisants	8 197	23 156 622
Retraités	852	2 876 423
Prêts accordés au cours de l'exercice	565	4 822 072
Cotisants	456	4 176 618
Retraités	109	645 454
Prêts remboursés au cours de l'exercice	1 941	5 984 128
Cotisants	1 837	5 300 023
Retraités	104	684 105
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice	7 673	24 870 989
Cotisants	6 816	22 033 217
Retraités	857	2 837 772
Participants débiteurs	87	519 352
Cotisants	35	471 109
Retraités	52	48 243

A fin 2009, l'encours des prêts individuels au logement s'élève à **24,9 M€**

Il concerne **7 673 prêts en cours** : 89 % consentis à des actifs et 11 % à des allocataires.

Dans l'année, 565 nouveaux prêts ont été consentis : 81 % en faveur des actifs et 19 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires augmente par rapport à 2008 de 10 %.

Le montant moyen du prêt accordé en 2009 est de 8 535 € et augmente de 9 % par rapport à 2008.

Le nombre de participants débiteurs représente 1,1 % des prêts en cours et le montant des débits constitue 2 % de l'encours total des prêts. Depuis 2003, ces sommes sont couvertes par le prélèvement de 0,15 points compris dans les taux consentis.

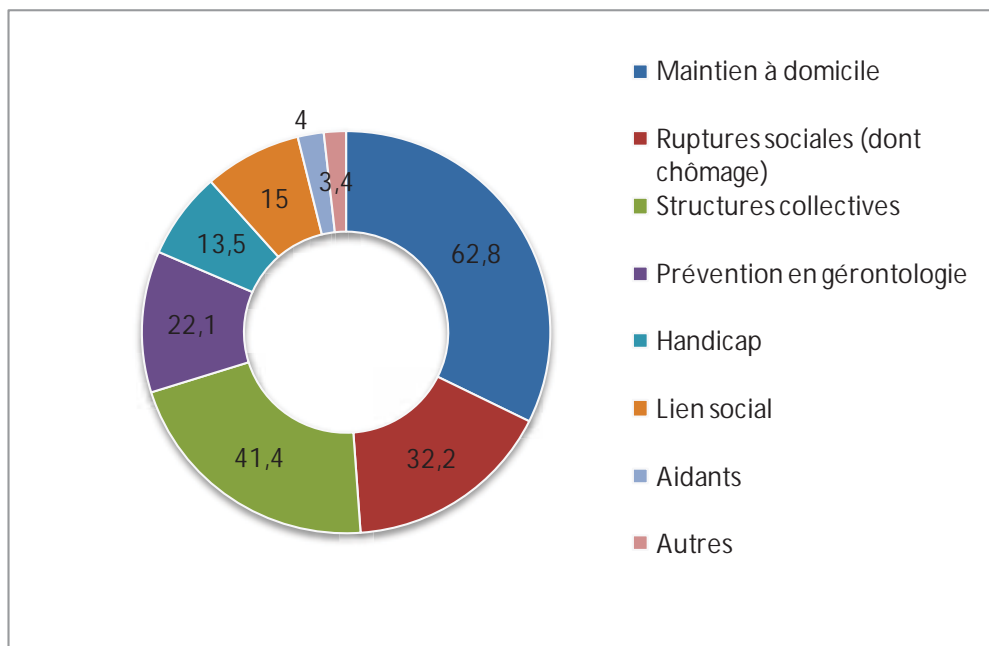
Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : 11,73 ETP y sont dédiés pour un montant **1,6 M€** (incluant les charges de fonctionnement). Ce nombre d'ETP est en diminution de 17 % par rapport à 2008. En effet, un certain nombre d'institutions ont opté pour la gestion externalisée de leurs prêts au logement. A ce jour, ces charges restent affectées sur le fonds social (en financement collectif non prioritaire).

5 - Bilan des orientations sociales prioritaires

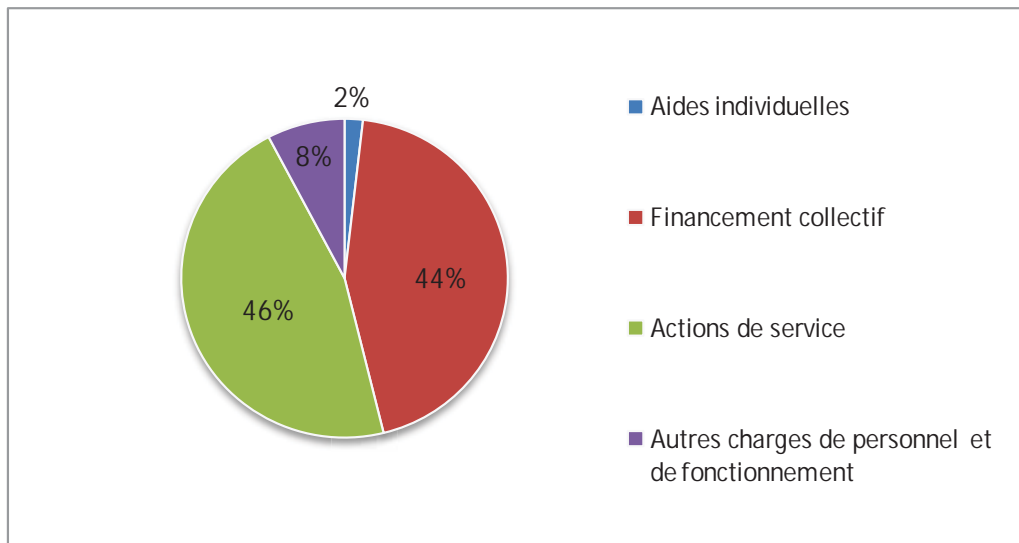
Les orientations prioritaires

	2009	2008 <i>€ constants</i>
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires (incluant les charges de personnel et les actions de service)	194,3M€	169,7 M€
Pourcentage de la dotation sociale	76 %	68 %
dont :		
Maintien à domicile	62,8 M€	52,1M€
Ruptures sociales (dont chômage)	32,2 M€	29,3 M€
Structures collectives	41,4 M€	38,4 M€
Prévention	22,1 M€	19,4 M€
Handicap	13,5 M€	11,2 M€
Lien social	15 M€	13,2 M€
Autres (bénévolat, aide aux aidants)	7,3 M€	6,1 M€

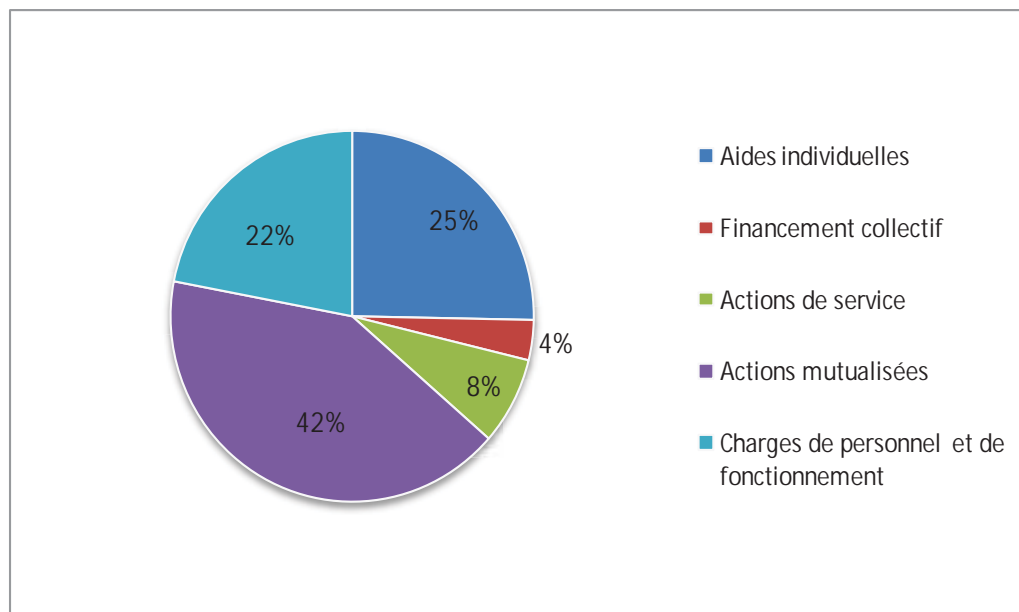
Répartition en millions d'euros



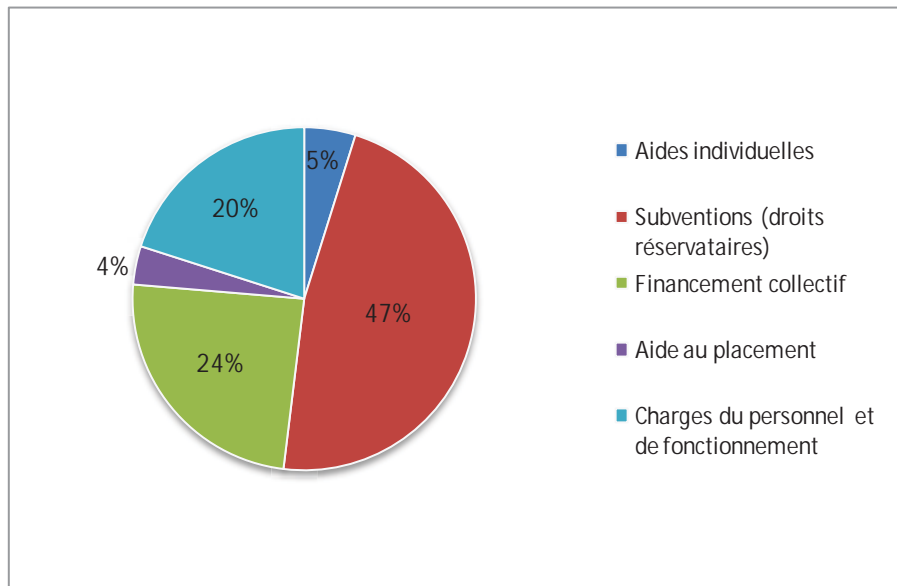
La prévention en gérontologie (en %)



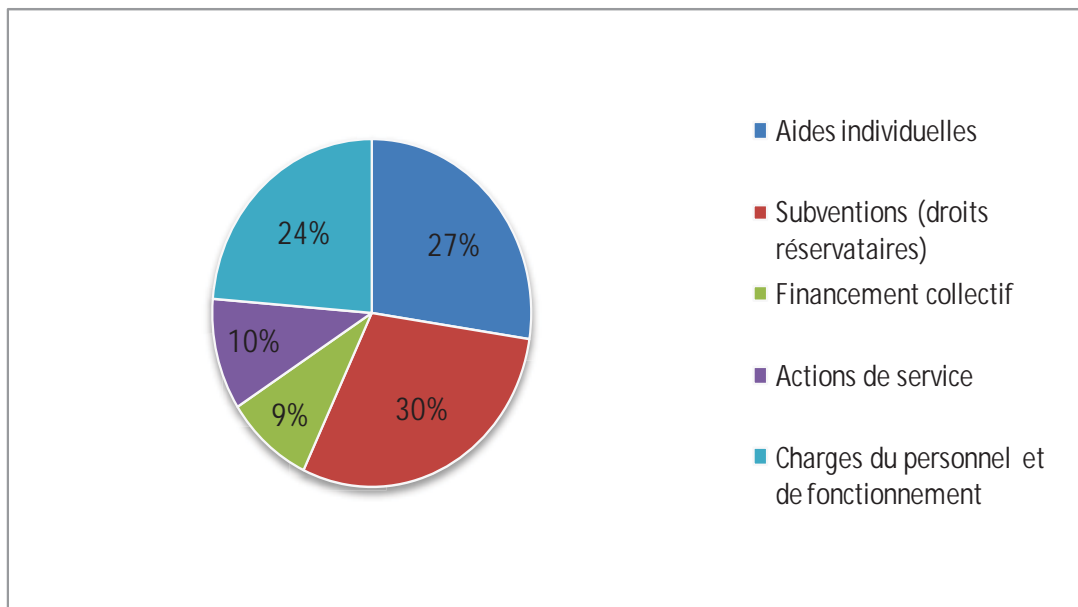
La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



5. Bilan des orientations sociales prioritaires

De nouvelles orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2009-2013. « L'environnement démographique, sociologique et législatif de la politique sociale en direction des personnes âgées connaît des transformations significatives qui nécessitent de clarifier et de rendre visible le positionnement des acteurs complémentaires » (*cf. extrait introduction des orientations prioritaires*).

Il est apparu nécessaire de cibler, préférentiellement, compte tenu des enjeux identifiés, les axes stratégiques suivants :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées).

Non inclus dans ces axes principaux s'ajoute le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

Enfin, dans le domaine des établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2009 correspondant à la seconde année.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes :

- les aides financières directes accordées aux personnes (aides financières individuelles) : elles progressent de 3 % par rapport à 2008,
- les financements accordés aux organismes œuvrant dans ces différents champs sociaux (financements collectifs) : progressent de 7 %,
- les subventions accordées en contrepartie de droits réservataires dans les établissements : augmentent de 21 %,
- les frais liés aux actions mutualisées mises en place : augmentent de 6 %,
- les actions de service progressent de 4 %,
- les charges de personnel et de fonctionnement rattachées à toutes les actions ci-dessus, qui affichent une diminution des ETP totaux de 2,1 %.

Le tableau page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève à **194,3 M€**, soit **76 % de la dotation sociale**. Le montant 2008 représentait 68 % de la dotation sociale. Cela conduit à une progression de 8 points de l'utilisation de la dotation sociale du régime.

Après la mise en place du nouveau système d'information, dont le plein effet est constaté en 2007, la traduction des engagements pris dans les domaines prioritaires est aujourd'hui fiable. L'évolution traduit donc les efforts importants des institutions pour recentrer leur action sociale vers ces axes prioritaires.

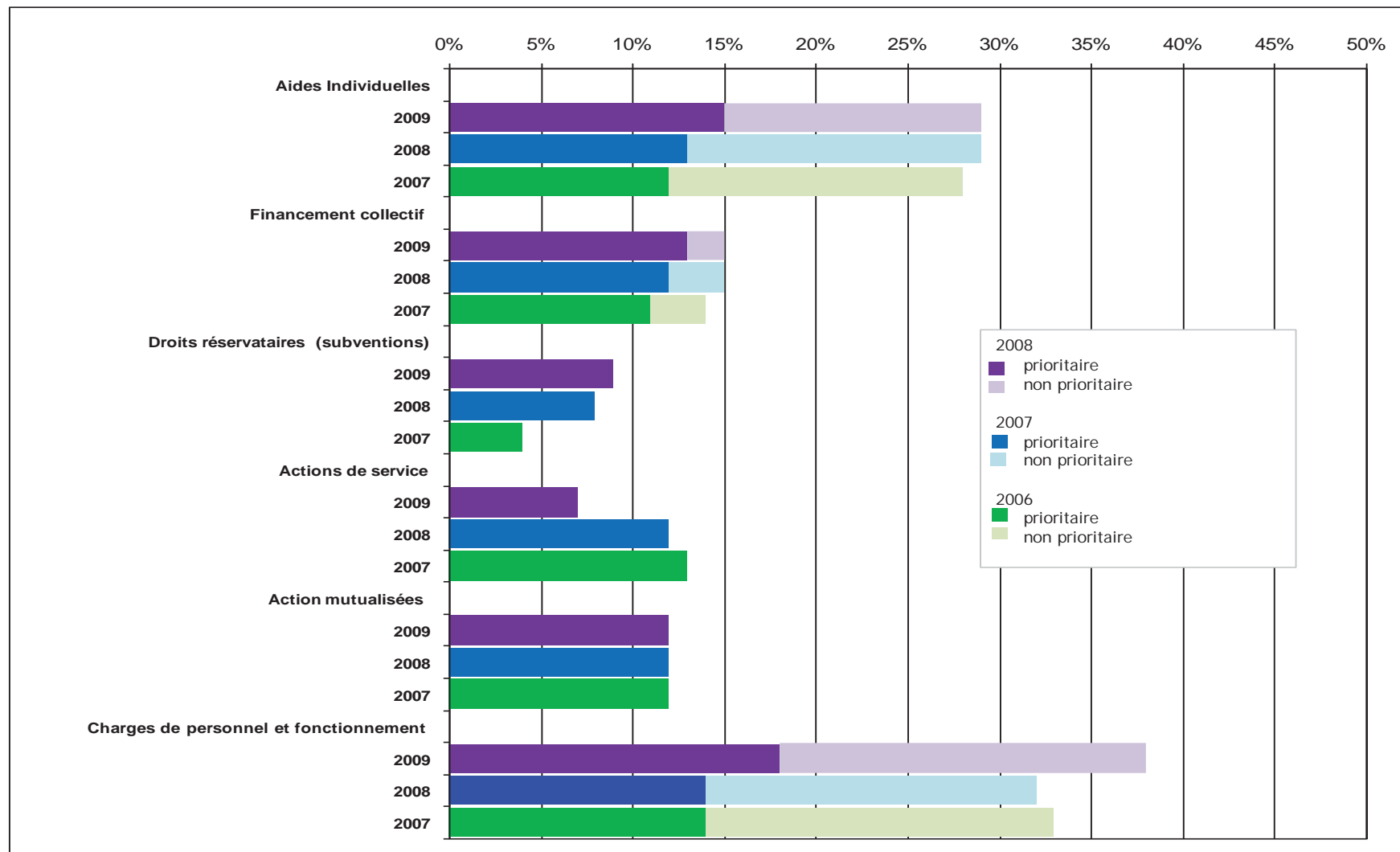
Les nouvelles orientations prioritaires, dans la continuité de « Cap 2010 », fixent un objectif à atteindre en **2013** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devront atteindre **70 % des dotations sociales**. **Il est à noter que cet objectif est atteint en 2009 pour la dotation sociale globale**. Les situations individuelles apparaîtront dans l'analyse institution par institution de la 3^{ème} partie du rapport.

Synthèse des orientations prioritaires 2009

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
DEVELOPPER LA PREVENTION	16 772 283	16 646 148	4 388 935		19 089 936	12 387 660	69 284 962	27%
Rupture sociale	16 373 380	1 915 811			3 517 853	10 366 324	32 173 368	13%
Prévention en gérontologie	385 268	9 833 118	161 142		10 341 371	1 422 949	22 143 848	9%
Maintien du lien social	13 635	4 897 219	4 227 793		5 230 712	598 387	14 967 746	6%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	19 793 443	4 372 915	26 412 153		11 687 089	12 704 623	74 970 223	29%
Maintien à domicile	15 903 960	2 174 042	26 074 349		8 516 834	10 106 849	62 776 033	25%
Accompagner le handicap	3 704 155	821 659			1 405 745	2 317 049	8 248 608	3%
Aide aux aidants	185 328	1 377 215	337 804		1 764 510	280 725	3 945 582	2%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS	1 989 988	10 498 263		23 532 279	7 387 491	3 310 342	46 718 363	18%
Structures Personnes Agées	1 951 082	10 118 417		19 531 792	7 387 491	2 426 691	41 415 472	16%
Structures Personnes Handicapées	38 906	379 846		4 000 487		883 651	5 302 891	2%
BENEVOLAT PRIORITAIRE		705 630			2 567 195	85 004	3 357 829	1%
TOTAL	38 555 714	32 222 956	30 801 087	23 532 279	40 731 712	28 487 629	194 331 377	76%

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale

Elles représentent 76 % de la dotation sociale 2009 qui est utilisée à hauteur de 112 %



5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	385 268	503 363	-23%	0,15%
Bilan de prévention	180 448	402 682	-55%	
Action info/formation	117 279	73 695	59%	
Préparation retraite	87 541	26 985	224%	
Financement collectif	9 829 949	8 884 861	11%	3,84%
Centre prévention	3 449 060	2 974 733	16%	
Action info/formation	3 512 642	3 686 421	-5%	
Prépa retraite	1 866 954	1 699 201	10%	
Recherche/innovation	1 001 292	524 506	91%	
Actions mutualisées - Réseau CRCAS labellisé - Prévention	164 311	26 224	527%	0,06%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	9 999 357	8 423 480	19%	3,91%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	342 013	159 947	114%	0,13%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	1 422 949	1 435 462	-1%	0,56%
Total	22 143 848	19 433 337	14%	8,65%

La prévention en gérontologie concerne principalement le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. Depuis 2008 s'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés.

Centres de prévention Agirc-Arrco

En 2009, un projet de centre a été validé, dans la ville de Lille, piloté par Vauban Humanis. Les centres St Augustin et Pirandello ont fusionné, créant l'espace Pirandello, piloté par Réunica.

Le projet de l'informatisation du dossier individualisé des centres a suivi son cours : un groupe de travail ouvert aux médecins directeurs volontaires a élaboré le contenu du questionnaire, puis les fédérations Agirc et Arrco ont choisi un prestataire, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

L'outil informatique comporte trois volets : un volet comportant les données administratives, un volet auto-questionnaire pour les usagers, et un volet pour les données recueillies lors des consultations avec les différents praticiens. Les données recueillies permettront de réaliser des études épidémiologiques en vue de valoriser la démarche globale de prévention des centres Agirc-Arrco.

Un groupe de travail a également travaillé sur la comptabilité analytique en 2009, qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2010, afin de mettre en visibilité le coût du bilan dans chacun des centres.

Les engagements dans le domaine de la prévention ont augmenté en 2008 de 14 %. **Ces dépenses constituent 8,65 % de la dotation sociale 2009.**

5.2 La préservation de l'autonomie au domicile

Le maintien à domicile

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	15 903 960	11 420 397	39,26%	6,21%
Aide domicile hors ASC	4 020 729	3 075 727	30,72%	
Chauffage	5 498 643	4 952 034	11,04%	
Adaptation habitat hors ASC	2 457 881	2 082 226	18,04%	
Téléalarme	610 260	544 185	12,14%	
Garde à dom/tierce personne/...	1 122 399	899 840	24,73%	
Autres	2 194 048	-133 615	-1742,07%	
Financement collectif	2 174 042	2 809 240	-22,61%	0,85%
Aide domicile hors ASC	582 805	1 114 562	-47,71%	
Téléalarme	299 707	305 134	-1,78%	
Garde à dom/tierce personne/...	79 691	79 502	0,24%	
Autres	1 211 839	1 310 041	-7,50%	
Actions mutualisées	26 074 349	24 146 531	7,9 %	10,20 %
Aide ménagère coordonnée	22 627 072	20 763 164	8,7 %	
Amélioration de l'habitat	3 439 984	3 306 760	3%	
Evaluation	7 293	76 607	- 90 %	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	7 535 464	6 287 856	19,84%	2,94%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	981 369	996 083	-1,48%	0,38%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	10 106 849	8 036 913	25,76%	3,95%
Total	62 776 033	53 697 020	16,94%	24,53%

Cet axe prioritaire comporte toutes les actions en faveur du maintien à domicile y compris l'action sociale mutualisée, coordonnée avec la CNAV et le régime minier (aide ménagère, amélioration de l'habitat) qui s'élève à 26,1 M€ en augmentation de 7,9 % par rapport à 2008.

Au total, ce domaine d'intervention pèse **62,8 M€** en 2009, il est en augmentation de **16,94 %** par rapport à 2008 et représente 24,53 % de la dotation sociale.

Le maintien du lien social

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	13 635	19 546	-30%	0%
Financement collectif	4 897 219	3 570 502	37%	2%
Actions mutualisées -Transport accompagné	4 227 793	4 673 220	-10%	2%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 712 376	2 699 677	0%	1%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	2 518 336	1 911 164	32%	1%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	598 387	453 809	32%	0%
Total	14 967 746	13 327 917	12%	6%

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement de subventions versées à des organismes œuvrant dans ce domaine et d'actions de service (mission ECO : écoute conseil orientation) pour conseiller et orienter les ressortissants. De plus, dans les actions de maintien à domicile a été retenu un programme prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir Plus ».

En 2009, le transport accompagné s'est maintenu au niveau de 2008 (même nombre de départements couverts, soit 55). Les dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) apparaissent pour un montant de 4,2 M€ Les charges de personnel et de fonctionnement du transport accompagné s'élèvent à 2,5 M€(1,4 M€de charges de personnel et 1,1 M€de charges de fonctionnement). Ces montants correspondent à la part Arrco du dispositif qui représente entre 90 % du montant total Agirc-Arrco.

Au total, le maintien du lien social pèse **15 M€**, soit **6%** de la dotation, en **progression de 12%**.

Service « Sortir + »

Couverture géographique

Le dispositif a été maintenu et déployé en 2009 sur la base de l'exercice 2008 avec une couverture de 55 départements.

Evolutions

Les travaux sur l'optimisation du service en vue de sa généralisation en 2012 se sont poursuivis en 2009 et il a été envisagé de transférer certaines missions administratives des groupes référents vers l'émetteur de CESU, de revoir les modalités de communication en direction des retraités, et d'obtenir des statistiques de consommation plus fiables.

Un appel d'offres a donc été lancé fin 2009 auprès des 6 émetteurs de CESU. SODEXO a été retenu et une nouvelle convention de partenariat signée. Les CESU 2010 seront nominatifs et la charge administrative de gestion des CESU a été transférée à la société émettrice.

Aspect qualitatif

L'octroi de la prestation reçoit toujours un accueil très favorable auprès des bénéficiaires. Le service est de plus en plus connu dans les départements et il n'est pas rare que les groupes référents soient contactés directement.

L'aide aux aidants

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	185 328	163 921	13,06 %	0,07 %
Financement collectif	1 377 215	1 197 673	14,99 %	0,54 %
Actions mutualisées	337 804	218 400	54,67 %	0,13 %
Aide aux aidants	311 675	190 212	63,86 %	0,12 %
Réseau CRCAS labellisé- Aidants	26 129	28 188	-7,31 %	0,01 %
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service				
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	1 764 510	1 200 489	46,98 %	0,69 %
Autres charges de personnel et de fonctionnement	280 725	236 194	18,85 %	0,11 %
Total	3 945 582	3 016 677	30,79 %	1,54 %

L'aide aux aidants est un axe prioritaire récent qui en 2008 a vu se concrétiser les actions prévues dans un plan d'actions en faveur des aidants familiaux élaboré avec les institutions en 2006.

En 2009, les dépenses enregistrées ont **augmenté de 31 %** par rapport à 2008. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations.

A partir de 2008, les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés ont commencé à mettre en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

Le plan d'action en faveur des aidants familiaux

Ce plan a été défini en 2006, encourageant les institutions de retraite complémentaire à mener des actions à destination de ce public. Avec la mise en place du réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale, une partie des actions en faveur des aidants familiaux a été transférée dans le champ des comités.

En février 2009, les directeurs d'action sociale des groupes de protection sociale ont validé un nouveau support de recueil d'informations, qui a donné lieu à un 1^{er} bilan des actions sur l'exercice 2008, puis un second pour 2009. Le bilan 2009 confirme la forte implication des institutions en faveur des aidants familiaux. Cette forte implication permet la réalisation de nombreuses actions visant à cibler, informer et former les aidants familiaux, mais se heurte à une difficulté considérable pour mener des actions visant à faciliter l'utilisation et la solvabilisation des solutions de répit. Cette difficulté reste due aux mêmes freins, qui restent l'auto-identification en tant qu'aidant, puis l'acceptation de la solution de répit.

On constate également par rapport à l'année 2008 une nette augmentation des actions inter-institutionnelles. Cela met en évidence la mise en commun des compétences des professionnels des institutions, pour optimiser la mobilisation de celles-ci.

5.3 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres	1 951 082	1 481 962	31,66 %	0,76 %
Hébergement EHPAD	1 734 326	1 350 350	28,44 %	
Solution de répit/autres	216 756	131 612	64,69 %	
Financement collectif	10 118 417	9 528 588	6,19 %	3,95 %
Hébergement EHPAD	9 974 634	9 461 108	5,43 %	
Solution de répit/autres	143 783	67 480	113,07 %	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 730 524	2 889 528	-5,50 %	1,07 %
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	4 656 967	3 976 740	17,11 %	1,82 %
Autres charges de personnel et de fonctionnement	2 426 691	2 173 871	11,63 %	0,95 %
Investissement structures : droits réservataires PA	19 531 792	18 785 093	3,97 %	7,63 %
Total	41 415 472	38 835 782	6,64 %	16,18 %

Les orientations prioritaires de l'action sociale 2009-2013, dans leur axe « accompagner la perte d'autonomie », incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance telle que définie dans l'axe stratégique « réaffirmer le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, y compris dans sa dimension partenariale et étendre sa mise en œuvre jusqu'en 2013 ».

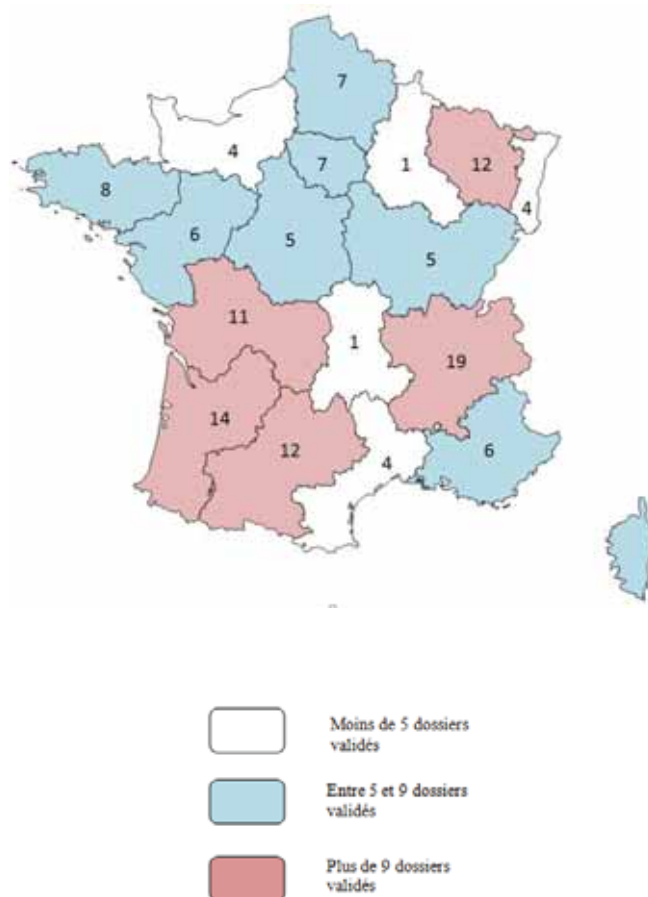
En 2009, au regard de cet objectif, les institutions Arrco ont réservé 878 places dans des EHPAD pour 65 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une croissance de **813 nouveaux droits réservataires**. Ce nombre était de 1 224 en 2008, soit une diminution de **33 %**.

Le montant des investissements en droits réservataires pour les personnes âgées est de **19,5 M€ en 2009**, en augmentation de **4 %** par rapport à 2008. Il ne prend pas en compte le montant des prêts de 2,2 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse bilantielle) mais prend en compte les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire). En effet, l'aide aux aidants touche à la fois au domicile et à l'accueil en structures.

En 2009, **126 projets d'établissements**, étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont obtenu une validation. Ces dossiers ont été étudiés sur le terrain par des collaborateurs des institutions nommés instructeurs. Dans toutes les régions, au moins un dossier a été validé et porté à la connaissance des autres institutions grâce à la base EHPAD sur lotus Notes.

Parmi ces projets : **5** sont des projets de création d'accueil de jour et **121** des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

Répartition des dossiers validés en 2009 par comités régionaux



En 2009, parmi ces établissements, **9 entreront dans le cadre d'un suivi mutualisé par les institutions de retraite**, c'est-à-dire **7,2 %** des structures entrant dans le champ de la procédure EHPAD. Il est à noter que les établissements ouverts à la réservation des institutions en 2009 ne sont pas clos et des réservations peuvent encore être souscrites en 2010 et donner lieu, in fine, à un suivi mutualisé.

5.4 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc des établissements propriétés des institutions regroupe, en 2009, **68 établissements** et **6 922 places** sur toute la France (métropolitaine et DOM).

Le parc s'est en effet enrichi d'un nouvel établissement accueillant des personnes lourdement handicapées : la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Gouvieux. Cet établissement de 42 places, piloté par le groupe Malakoff-Médéric, avait reçu fin 2003, du Conseil d'administration de l'Agirc, une autorisation de création, dans le prolongement de la structure de soins de suite et réadaptation existante.

Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres.

Les subventions accordées aux propriétés sur le fonds social apparaissent dans les financements collectifs à la rubrique « Hébergement permanent en EHPAD ». En 2009, le montant accordé est de **10 M€**, en augmentation de 4,53 % par rapport à 2008 (en euros constants).

Parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco

La seconde année de déploiement du Plan médico-social et sanitaire, validé en 2007 par les instances Arrco et Agirc, a confirmé la dynamique initiée en 2008 en matière notamment de qualité des bâtis et de leur adaptation aux déficiences sensorielles (mobilisation des fonds sociaux pour optimiser les plans de travaux dans un souci de qualité environnementale, généralisation de la sensibilisation des personnels et des diagnostics d'adaptation).

Des premiers partenariats ont été signés pour inscrire l'action sociale dans l'innovation et l'amélioration permanente des prestations rendues, telle la recherche-action initiée pour améliorer la qualité de vie des résidents, familles et personnels dans les unités accueillant des malades Alzheimer.

Enfin, une étape importante a été franchie dans la structuration du pilotage du parc propriété par la définition des conditions de mise en place d'entités inter-institutions, véritables pôles ressources adaptés aux besoins spécifiques et différenciés des établissements

Autre axe du Plan mis en œuvre en 2009 : la « recapitalisation » des entités propriétaires. L'objectif est d'assurer la pérennité et l'entretien des bâtis, au travers d'un versement unique et non reproductible aux entités propriétaires dont la dotation initiale ne permet pas d'assurer pleinement ses responsabilités. Ce sont ainsi 45 établissements du parc qui sont éligible à cette recapitalisation.

5.5 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	3 743 061	3 498 819	7%	1%
Autonomie et vacances	3 704 155	3 355 914	10%	
Structures d'accueil	38 906	142 906	-73%	
Financement collectif	1 201 505	1 446 791	-17%	0%
Autonomie et vacances	821 659	997 788	-18%	
Structures d'accueil	379 846	449 003	-15%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 405 745	1 087 212	29%	1%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	3 200 700	3 214 144	0%	1%
Investissement structures : droits réservataires handicap	4 000 487	1 199 048	234%	2%
Total	13 551 499	10 446 015	30%	5%

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap sont en augmentation de **30 %** par rapport à 2008.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de **186** nouvelles places en établissement pour personnes handicapées. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité national coordination action handicap). L'augmentation importante de la ligne investissement structures s'explique par le déblocage des fonds des réservations acquises en 2008. L'intermédiaire qu'est le CCAH dans le domaine du handicap a conduit les institutions à limiter le personnel pour les études de dossier et à renforcer la prestation ECO accompagnement (Ecoute Conseil Orientation).

L'accompagnement du handicap

La définition des orientations prioritaires pour la période 2009-2013 réaffirme la préoccupation des fédérations Agirc et Arrco dans le domaine du handicap au travers de l'axe stratégique « renforcer le positionnement pour les structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment vieillissantes ».

Au cours de l'année 2009, le partenariat avec le CCAH, Comité national coordination action handicap, s'est poursuivi et s'est formalisé, à la demande des instances qui ont validé fin 2009, le principe d'une convention de partenariat dont la signature interviendra début 2010.

En 2009, les instances des fédérations ont également donné leur accord pour le financement sur les fonds sociaux, à hauteur de 6,5 M€ (coût global de 25 M€) du projet porté par la Hêtraie de Vincourt et piloté par Réunica qui a pour objet d'offrir une filière d'accompagnement et d'hébergement, du jeune adulte handicapé, jusqu'aux personnes handicapées vieillissantes.

5.6 Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale

Thème	Montants 2009	Montants 2008	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	16 373 380	15 138 315	8 %	6 %
Chômage	1 012 226	724 593	40 %	
Autres	15 361 154	14 413 722	7 %	
Financement collectif	1 915 811	1 340 230	43 %	1 %
Chômage	1 491 093	946 679	58 %	
Autres	424 718	393 551	8 %	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	3 517 853	3 185 695	10 %	1 %
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	10 366 324	10 359 172	0 %	4 %
Total	32 173 368	30 023 412	7 %	13 %

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc ...

En 2009, les institutions y consacrent **32,2 M€** soit **13 %** de la dotation sociale. Les montants sont en augmentation de **7 %** par rapport à 2008. L'effort porte sur les aides individuelles, 16,4 M€ soit 51 % du total et sur l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment par les actions de service, 3,5 M€ soit 11 % du total.

5.7 Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums...

Dans le point 3.3 sur les actions mutualisées, il a été précisé que les dépenses 2009 dans le cadre des actions des comités régionaux s'élèvent à 187 270 € et représente 97 % de l'enveloppe mutualisée mise en place à cet effet en 2009.

Si l'on étudie l'action des comités régionaux à l'échelle Agirc et Arrco, l'enveloppe totale à leur disposition s'élève à 350 000 € (25 000 x 14 comités) et les dépenses Agirc et Arrco sont de 221 267 € (33 997 + 187 270). Ainsi, l'enveloppe est consommée à hauteur de **63 %** en moyenne par les comités régionaux. Cette progression est très importante par rapport à 2008, année de création des comités qui réalisaient leur montée en charge et avaient consommé 26 % de l'enveloppe (25 000 x 10 comités).

Le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale

Ce réseau, lancé en 2008, s'est étendu. En 2009, 4 nouveaux Comités régionaux sont labellisés : Auvergne, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, PACA-Corse, Rhône-Alpes. 14 comités couvrent donc 19 régions administratives.

Les Comités Régionaux de Coordination de l'Action sociale ont réalisé en 2009 141 actions dans les champs de la prévention et de l'aide aux aidants.

95 actions dans le domaine de la prévention (51 en 2008), divisées en deux types d'actions : information donnée au public sous forme de conférence, d'ateliers, forums+stands et la formation du public, soutien de programme de recherche social.

46 actions dans le domaine des aidants (38 en 2008), divisées en huit types d'actions :

Conférences : les aidants familiaux, la maladie d'Alzheimer et l'accompagnement Théâtre

Débats

Ateliers

Groupes de paroles

Session de répit

Forums + stand

Formation des aidants

Echanges et informations.

L'augmentation des actions menées par les Comités régionaux n'est pas seulement due à l'augmentation du nombre de Comités, mais surtout à leur intégration dans les réseaux locaux d'action sociale. En effet, ils sont de plus en plus reconnus et sollicités en tant que partenaires. Un vaste réseau a participé à leurs côtés à la faisabilité des actions sur chacune des régions couvertes par les quatorze comités : partenaires institutionnels, partenaires associatifs, partenaires universitaires, partenaires professionnels...

Conclusion

Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport traduit une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Arrco en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées.

En 2009, on notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 112 %, contre 107 % en 2008. Le résultat du fonds social des 29 institutions est excédentaire de 33,2 M€ montant alimentant la réserve du fonds social.

Par ailleurs, en 2009, la progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires se poursuit de manière très sensible. En effet, ces dépenses atteignent **76 % de la dotation sociale du régime** contre 68 % en 2008 et 64 % en 2007. L'objectif affiché dans les nouvelles orientations prioritaires à l'horizon 2013 est d'atteindre un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires. Cet objectif est atteint au regard de la dotation sociale globale. 10 institutions sont en deçà de 70 % mais l'objectif est à atteindre en 2013, ce qui semble réalisable.

En ce qui concerne la synthèse des dépenses des institutions Arrco en 2009, les actions en direction de la prolongation de l'autonomie à domicile constituent le premier axe où se concentrent 38,5 % des engagements des institutions, puis le développement de la prévention (36 %) et l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissements (24 %).

Une analyse sur les différentes formes de dépenses engagées par les institutions Arrco montre que :

- Les financements collectifs sont en progression de 7 % (38,4 M€ en 2009). 84 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 74,3 M€ mais en diminution de 3 % par rapport à 2008. 52 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire et le montant des aides financières non prioritaires diminue de 10,5 % en 2009. Les bourses scolaires représentant 27 % des aides individuelles non prioritaires et leur montant ne progresse pas par rapport à 2008.
- Le personnel en ETP des institutions Arrco diminue de 2,1 % en 2009. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 29 % du personnel de l'action sociale.

L'exercice 2009 a vu le début de la mise en œuvre des nouvelles orientations prioritaires afin d'engager la déclinaison des axes stratégiques en actions de niveau 1 ou 2. En ce qui concerne les actions de niveau 1 impulsées par le régime, la déclinaison opérationnelle (au moins partiellement) en 2009 est la suivante :

- la poursuite du déploiement des centres de prévention avec le nouveau projet de Strasbourg,
- la préparation de l'extension du service « Sortir Plus » en ouvrant 15 nouveaux départements en 2010 avec un nouveau prestataire de CESU,
- l'élaboration d'un plan spécifique en vue de « prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées », dont la rénovation du partenariat avec la CNAV,
- la poursuite des actions contenues dans le plan médico-social et sanitaire étendu pour une année supplémentaire (2008-2013).

La mise en place de ces nouveaux axes stratégiques a conduit à mettre à jour le reporting demandé aux institutions notamment dans l'organisation des dépenses réparties dans les interventions

sociales. Un groupe de travail a élaboré cette réorganisation qui est entrée en application à compter du 1^{er} janvier 2010 et sera restituée dans le rapport sur l'action sociale 2010.

Enfin, pour compléter les informations contenues dans le rapport sur l'action sociale du régime, une vision institution par institution, où sont consignées les principales dépenses et notamment le pourcentage d'utilisation de leur dotation sociale au regard des axes prioritaires, est présentée en troisième partie de ce rapport. Elle permet à chaque institution de mettre en perspective son action sociale au regard de l'ensemble du régime Arrco.

Annexe

Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social des institutions Arrco 2009

<i>ARRCO (29 institutions)</i>	2009	2008
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	256 028 788	248 078 303
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	11 545 299	3 267 570
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	23 463 475	20 381 007
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	395 012	302 326
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	291 432 574	272 029 206
Interventions sociales	188 578 179	179 339 330
ACTIONS MUTUALISEES	36 054 030	33 534 863
AIDES INDIVIDUELLES	91 900 072	89 344 768
INTERVENTIONS COLLECTIVES	41 677 039	39 116 627
ACTIONS DE SERVICE	18 947 038	17 343 072
Charges de gestion courante	98 210 703	86 274 449
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	47 617 401	47 310 204
SERVICES EXTERIEURS	5 842 434	1 679 942
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	153 545	148 816
CHARGES DE PERSONNEL	23 285	26 428
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	40 260 218	36 236 774
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 313 820	872 285
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	286 788 882	265 613 779
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 643 692	6 415 427
Produits financiers	45 227 484	40 473 344
Charges financières	19 270 153	33 700 699
RESULTAT FINANCIER	25 957 331	6 772 645
Produits exceptionnels	7 259 290	3 766 257
Charges exceptionnelles	5 720 006	6 696 951
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 539 284	- 2 930 694
IMPÔTS SUR LES REVENUS	1 076 390	- 147 463
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 216 697	10 109 915

Annexe 2 : Bilan du fonds social des institutions Arrco 2009

Bilan Actif

<i>ARRCO (29 institutions)</i>	2009	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	217 640 334	195 039 426
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	- 217 400 334	- 194 962 482
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 328 824	235 169 985
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	- 118 245 754	- 112 951 096
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	215 334 205	208 878 704
- DEPRECIATIONS	- 7 198 817	- 8 666 239
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	326 458 458	322 508 298
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	525 533 619	484 863 414
- DEPRECIATIONS	- 4 396 821	- 23 122 661
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	5 500 000	1 250 000
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	526 636 798	462 990 753
AUTRES CREANCES	12 055 480	9 862 375
- DEPRECIATIONS	- 560 728	- 894 588
DISPONIBILITES	77 032 978	105 411 171
- DEPRECIATIONS		- 5 415
TOTAL ACTIF CIRCULANT	88 527 730	114 373 543
COMPTES DE REGULARISATION	209 855	240 873
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	209 855	240 873
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	693 751	25 784 730
TOTAL ACTIF	942 526 592	925 898 197

Bilan Passif

<i>ARRCO (29 institutions)</i>	2009	2008
RESERVE	665 870 653	636 686 063
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 216 697	10 109 915
Excédent		
Déficit		
TOTAL RESERVES	699 087 350	646 795 978
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	822 622	868 570
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	699 909 972	647 664 548
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 834 389	59 173 090
TOTAL PROVISIONS	50 834 389	59 173 090
DETTES FINANCIERES	91 017 954	118 570 765
AUTRES DETTES	48 130 059	51 713 150
TOTAL DETTES	139 148 013	170 283 915
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	36 237 787	39 125 234
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	36 237 787	39 125 234
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	16 396 431	9 651 410
TOTAL PASSIF	942 526 592	925 898 197

Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Arrco 2009

	2009	2008
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
Charges de gestion courante		63
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		63
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		63
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 63
Produits financiers	43 929	63 086
Charges financières	31 811	10 897
RESULTAT FINANCIER	12 118	52 189
Produits exceptionnels	1 333 596	1 775 768
Charges exceptionnelles	42 344	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 291 252	1 775 768
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 303 370	1 827 894



16-18, rue Jules César - 75592 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 71 72 12 00
www.agirc-arrco.fr - www.maretraltecomplementaire.fr